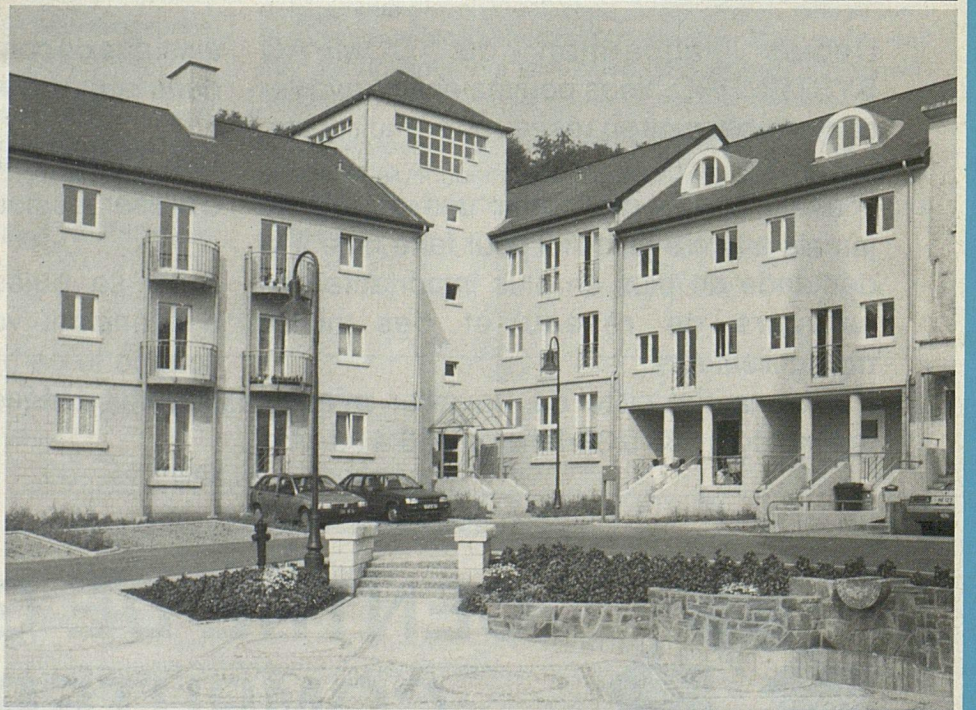
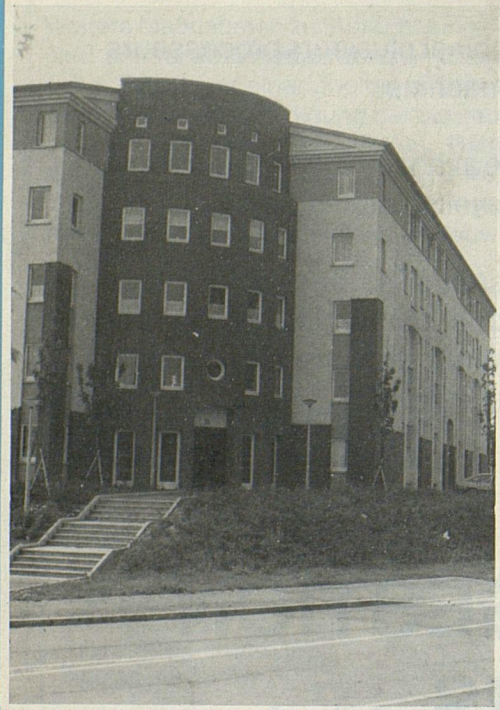


# MerKUR DE LETZEBURGER

Bulletin de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg



- Wohnungsnot in Luxemburg
- Politique du logement

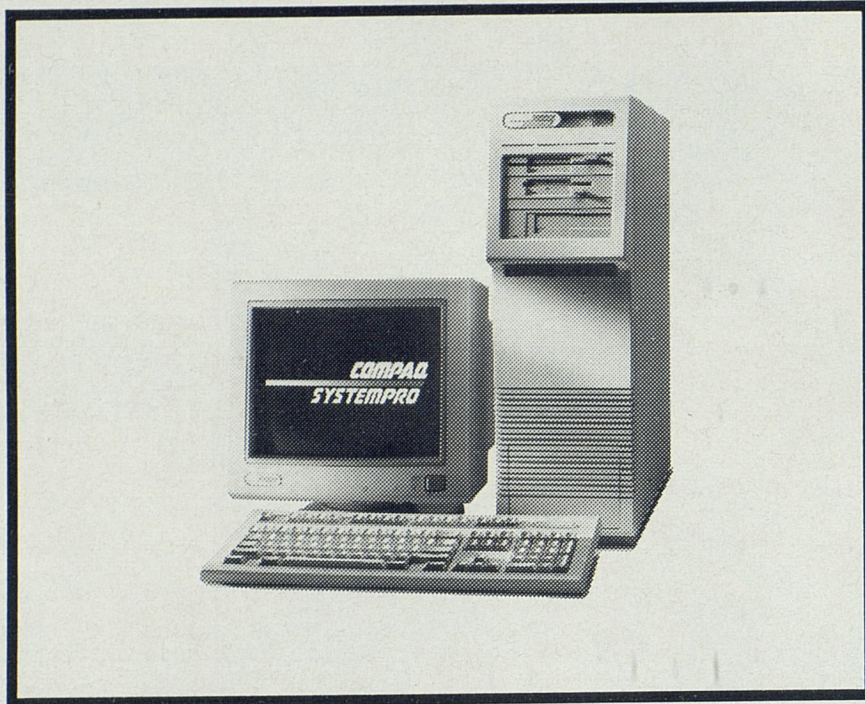
CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

# COMPAQ SYSTEMPRO

## un multiprocesseur à suivre ...



**COMPAQ**

Depuis l'apparition du COMPAQ SYSTEMPRO, vous pouvez enfin travailler convenablement en réseau ou en multiposte.

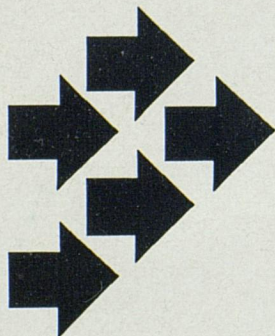
Il a été conçu pour offrir une puissance jamais atteinte jusqu'ici pour faire face à la demande de plus en plus importante des serveurs de réseau et des hosts multiutilisateurs.

Il offre la flexibilité de travailler avec la technologie 386 à 33-Mhz ou 486 à 33-Mhz

ainsi que de combiner plusieurs processeurs dans la même machine.

Son Architecture avancée EISA vous permet d'utiliser les nouvelles cartes 32 bit.

Avec sa puissance et ses possibilités d'extension, vous pouvez le considérer comme le carburant de votre informatique pour les années à venir.



**CENTRE DE GESTION  
COMPUTERS** s. à r. l.

2, Rue Nic Bové L- 1253 Luxembourg  
Tél: 44 15 14 Fax: 45 40 09

# Leitartikel: Wohnungsnot in Luxemburg!

Die seit Jahren schwelende Wohnungsmisere hat die Regierung zum Handeln geradezu aufgefordert und sie veranlaßt aufgrund der in die Höhe schnellenden Miet-, Wohnungs- und Grundstückspreise nach Lösungen zu suchen.

Es gilt der Unausgewogenheit zwischen Angebot und Nachfrage auf dem Wohnungsmarkt einer baldmöglichsten Remedur zu unterziehen.

Der von der Regierung erstellte Maßnahmenkatalog basiert auf drei Grundsätzen:

Zunächst beabsichtigt der Staat selbst am Wohnungsmarkt aktiv zu werden, in dem er ihm und anderen öffentlichen Körperschaften eigene Grundstücke für den privaten Wohnungsbau freigibt. Die Handelskammer begrüßt diese Initiative. Diese Maßnahme wird aber erst Wirkung zeigen, wenn ein bislang noch immer fehlendes Inventar erstellt ist. Die Kammer wünscht, daß der Erstellung dieses Inventars erste Priorität eingeräumt wird.

Man scheint sich dieser Notwendigkeit auch bewußt, denn Finanz- und Wohnungsbauministerium in Zusammenarbeit mit Kataster- und Registeramt sollen sich mit einer diesbezüglichen Auflistung befassen. In diesem Kontext wurde ebenfalls ein österreichischer Experte mit einer Wohnungsmarktanalyse beauftragt.

Ein zuverlässiges Inventar ist die *conditio sine qua non* für das Gelingen des Vorhabens der Regierung, nämlich brachliegende Areale von Kommunen oder öffentlichen Institutionen (z.B.: Pensions- oder Krankenkassen) in Bauland zu konvertieren.

Weitere Maßnahmen zur Ankurbelung des Wohnungsbaus sind auf verwaltungstechnischer Ebene vorgesehen. So soll z. B. anhand einer zweiten „Commission d'aménagement“ eine Beschleunigung der baurechtlichen Genehmigungsprozedur erreicht werden. Baugrundbesitzer, die aus reinem Eigennutz über Jahre hinweg keine bauwohnlischen Schritte unternehmen, sollen gezwungen werden, ihre ungenutzten Grundstücke an Bauwillige zu verkaufen.

In diesem Umfeld erwägt die Regierung außerdem die Anwendung von noch radikaleren Mitteln. So soll der Hausbesitzer unbewohnte Immobilien deklarieren, im Falle einer anderen Verwendung seiner Immobilien eine vorherige Genehmigung anfragen und letztendlich soll der Staat die Möglichkeit haben, die Immobilien widerspenstiger Hausbesitzer zu beschlagnahmen.

Die Handelskammer wehrt sich entschieden gegen solch mittelalterlich anmutende Schritte und weist noch einmal darauf hin, daß die staatlichen Maßnahmen sich allzusehr auf die Nachfrage konzentrieren und verlangt von der Regierung die Hauptakzente auf das Angebot zu legen.

Die geplante Besteuerung der Veräußerungsgewinne bei Immobilienverkäufen nach 10 Jahren, auch unter Berücksichtigung der Ausnahmeregelung für die Reinvestition des Mehrertrages in eine Eigentumswohnung, wird sicherlich auch nicht dazu beitragen die erforderlichen, zusätzlichen Grundstücke auf den Markt zu bringen.

Auch denkt man an die Schaffung eines „Fonds d'investissement national de crédit et d'investissement immobilier“, der zukünftigen Bauherren begünstigte Kredite gewähren soll. Des weiteren verspricht der Staat bessere Abschreibungsmöglichkeiten für Mietwohnungen und stellt eine Erhöhung der bestehenden staatlichen Prämien und Zuschüsse in Aussicht. Das investierte Kapital für Mietwohnungen soll also in größerem Umfang von der Steuer abgesetzt werden können. Statt bislang anderthalb Prozent soll dieser Satz nun, während der ersten fünf Jahre, vier Prozent betragen.

Generell sei zu diesen Maßnahmen gesagt, daß die Handelskammer diesen staatlichen Zuweisungen, eine schiere Subventionspolitik, eher skeptisch gegenüber steht, weil mangels Inventar die wirklichen Bedürfnisse und Einwirkungen auf den Wohnungsmarkt nicht bekannt sind.

Wie oben schon erwähnt, führt der Weg aus der Wohnungsnot nicht über Steuererhöhungen und Zwangsmaßnahmen, sondern lediglich über eine Verbesserung des Angebots.

## Mercur DE LETZEBURGER

Editeur: Chambre de Commerce  
7, rue Alcide de Gasperi  
Adresse postale:  
L-2981 Luxembourg  
Tél.: 43 58 53  
Télex: 60174 chcom lu  
Téléfax: 43 83 26

Paraît 10 fois par an  
Reproduction autorisée avec  
mention de la source.

Imprimerie Zierden s.à r.l.

### Inhaltsverzeichnis:

Dossier: Politique du logement . . . . .	4
Ventes spéciales – Sonderverkäufe . . . . .	10
Législation – Gesetzgebung . . . . .	12
Innovation . . . . .	14
Commerce extérieur – Außenhandel . . . . .	17
Formation – Ausbildung . . . . .	22
Communiqués – Mitteilungen . . . . .	25
Euro-Info . . . . .	34

## Politique du logement

Le secteur du logement connaît au Luxembourg un certain nombre de problèmes qui s'expriment par une inadéquation de l'offre et de la demande, cette dernière dépassant le nombre de logements disponibles. Ainsi il est communément admis de parler de pénurie de logements, voire de crise.

Le présent dossier a pour objet de présenter, d'une part, certaines mesures que le Gouvernement compte adopter et, d'autre part, l'analyse du problème, faite conjointement par la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers.

### I. Attitude gouvernementale en matière de politique du logement:

Vu l'équilibre quantitatif insatisfaisant, les prix connaissent une flambée inquiétante et cette inadéquation entre offre et demande a amené le gouvernement à proposer les mesures suivantes:

- Valorisation, à des fins de logement, des terrains qui sont la propriété de l'Etat: Les départements ministériels compétents - Finances et Logement notamment -, en collaboration avec les administrations concernées - Enregistrement, Cadastre -, répertorient les propriétés de l'Etat pouvant être, soit aménagées en terrains à bâtir, soit affectées à la construction de logements.
- Réexamen de l'affectation actuelle de certains immeubles acquis ou loués par l'Etat. Reconversion de surfaces de bureau en logements.
- Création de réserves foncières à des fins d'habitat.
- Promotion de la formule du bail emphytéotique (bail de longue durée qui confère au preneur un droit réel susceptible d'hypothèque).
- Obligation de construire.
- Obligation de déclarer les immeubles et parties d'immeubles non occupés.
- Possibilité de réquisitionner les immeubles et parties d'immeubles non occupés.
- Autorisation préalable du changement d'affectation d'un immeuble ou de partie d'un immeuble:  
Application adéquate de l'article 39 de la loi sur les baux à loyer pour endiguer le phénomène de conversion de logements en bureaux ou locaux à usage commercial.

- Intensification des programmes d'acquisition et d'aménagement de terrains à bâtir ainsi que de construction d'ensembles de logements à coût modéré. La dernière extension du sixième programme de construction d'ensembles prévoit la construction de quelque 680 logements locatifs et de 1480 logements ou places à bâtir qui seront mis en vente.

### Mesures fiscales

- Réexamen des taux d'amortissement applicables aux immeubles bâtis ne faisant pas partie d'un actif net investi. Actuellement, les taux d'amortissement ci-après sont appliqués, la base d'amortissement étant constituée par le prix effectif d'acquisition diminué de la valeur du terrain:

- 1,5 % pour les logements âgés de moins de 30 ans.
- 2,5 % pour les logements âgés entre 30 et 60 ans.
- 3,0 % pour les logements âgés de plus de 60 ans.

Il est proposé d'introduire un **amortissement accéléré** à un taux annuel de 4 % au cours des 5 premières années en cas de construction d'un logement nouveau ou de rénovation substantielle d'un logement ancien.

Par ailleurs, il est proposé de relever le taux d'amortissement de base de 1,5 % à 2 %.

- Déductibilité des intérêts débiteurs dans le cadre de l'accès à la propriété.

Il est proposé de majorer le plafond de base au cours des premières années suivant la construction, l'acquisition ou la rénovation substantielle du logement: Au cours des cinq premières années, le plafond de déductibilité sera doublé, tandis que pour les cinq années suivantes la majoration du plafond annuel atteindra toujours 50 %.

Le nouveau régime proposé est illustré à l'aide du tableau suivant:

Durée d'occupation (en années)	Montant maximum d'intérêts déductibles par personne pour les propriétaires ayant occupé ou occupant leur logement		
	à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 91	entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1981 et le 1 <sup>er</sup> janvier 1991	avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1981
0- 5	60.000	45.000	30.000
5-10	45.000	37.500	30.000
au-delà de 10	30.000	30.000	30.000

- Réduction des droits d'enregistrement et de transcription pour l'acquisition de la résidence principale. Le niveau actuel des droits prélevés sur les ventes ou échanges d'immeubles s'élève à 7 % (droit d'enregistrement et droit d'hypothèque), un taux de faveur de 1,7 % étant réservé à l'accession à la petite propriété sous certaines conditions de revenu personnel et de classification cadastrale de l'immeuble faisant l'objet de la transaction.

## Autres mesures

- Adaptation de la législation sur les baux à loyer (loi du 27 août 1987).
- Le cercle de bénéficiaires des primes en faveur du logement sera élargi en direction des personnes à revenu moyen. L'attribution de cette prime additionnelle sera sujette à un effort d'épargne préalable. Cet effort devra être régulier (versement d'un minimum mensuel sur une période pluriannuelle).
- Harmonisation des niveaux de la prime d'amélioration en relation avec la prime d'acquisition et de la prime de construction. Cette harmonisation vaut pour les subventions d'intérêt accordées à ces titres.
- Introduction d'une bonification d'intérêt généralisée.

## II. *Prise de position commune de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers sur la politique du logement*

Il est un fait qu'il existe, à l'heure actuelle, dans notre pays une crise aiguë du logement, caractérisée par une pénurie de logements disponibles pour la population résidante.

Cette crise, latente au début, s'est encore aggravée au fil des années. Bien que différentes organisations ou institutions, comme la Commission du Bâtiment, aient stigmatisé, depuis 1986 déjà, la pénurie croissante de logements et les blocages bien connus qui en sont responsables, la réaction du Gouvernement a tardé à venir.

La Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers estiment que cette carence est essentiellement le résultat des blocages existant au niveau de l'intervention législative et réglementaire dans ce domaine. Il semble pour le moins incohérent qu'un pays, qui affiche un standard de vie des plus élevés de toute la Communauté Européenne et dont l'épargne privée est substantielle, n'arrive pas à satisfaire la demande de logements de ses résidents. En effet, la loi du 14 février 1955 sur les baux à loyer, réformée en 1987, n'a pas réussi à éliminer les blocages résultant de la fixation arbitraire d'un taux de rendement de l'investissement immobilier.

Le document du Gouvernement sur la politique du logement se caractérise par une intensification des mesures réglementaires dans le secteur du logement. Les deux Chambres professionnelles sont d'avis qu'il faudrait au contraire laisser jouer plus l'initiative privée, seul moyen pour remédier à la crise du logement.

L'expérience prouve suffisamment que la construction de logements locatifs ne doit pas être plus longtemps l'apanage des seuls pouvoirs publics. Les cuisantes déficiences actuelles découlent essentiellement de cette approche unilatérale qui, de surcroît, a abouti à des réalisations immobilières dont les coûts comparatifs sont largement supérieurs aux prix réalisés

par le secteur privé. Il existe trop de cas concrets où le coût de construction par m<sup>2</sup> ou par m<sup>3</sup> de logements sociaux publics dépasse sensiblement le coût de logements de luxe réalisés par le secteur privé.

Il faut noter que la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement et portant institution du Fonds pour le logement à coût modéré prévoit expressément l'intervention du secteur privé. Cependant le règlement grand-ducal, prévu par l'article 16, alinéa 2 de la loi et devant déterminer les modalités d'intervention privée, n'a toujours pas été pris, cela 7 ans après la publication de la loi modifiée.

Quantifier la pénurie de logements est dans l'état actuel de la question pratiquement impossible, faute d'études récentes sur ce sujet selon l'aveu même des auteurs du document gouvernemental. Ainsi, le Ministre du Logement a confié à un expert autrichien une étude globale à ce sujet. Dans le cadre de cette étude, il faudrait également analyser les potentialités d'intégration des frontaliers dans notre pays. Les Chambres professionnelles patronales sont d'avis que le Gouvernement devrait insister à ce que cette étude soit terminée le plus rapidement possible afin de pouvoir décider des mesures concrètes en connaissance parfaite des faits.

En l'absence de chiffres complets, quelques remarques quant à l'aspect quantitatif et qualitatif du problème sont néanmoins valables. Ainsi il est communément admis que 65 % à 70 % des logements sont habités par leurs propriétaires. On peut estimer que 10 % à 15 % des logements relèvent du logement social; 10 % à 15 % relèvent du logement de luxe, qui de toute façon ne saurait faire l'objet d'une législation particulière. Ainsi, le débat quant à la protection du locataire et quant à l'accession à la propriété concerne 5 % à 8 % de la population, pour lesquels il existe, d'une part, des lois protectrices, mais perturbatrices du marché du logement à travers la fixation d'un taux de rendement maximum et, d'autre part, des programmes de subvention coûteux. Oublier ces données fondamentales, c'est rater complètement l'objet véritable du débat.

Si la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers peuvent se déclarer d'accord avec l'analyse sommaire des facteurs qui, du côté de la demande, sont responsables de la pénurie de logements, elles se doivent de rejeter catégoriquement l'analyse des blocages que le Gouvernement croit déceler du côté de l'offre. Celui-ci invoque notamment l'incapacité du secteur de la construction de produire des logements à un coût correspondant à la demande.

Si le problème de la qualification des salariés dans les entreprises et ses répercussions sur la productivité ainsi que les raisons de cet état de choses ont été relevés, notamment dans le cadre de la table ronde sectorielle «Bâtiment», il faut dire qu'il est statistiquement connu qu'à côté des 1.400 entreprises indigènes du secteur de la construction, il existe plus de 1.000 entreprises étrangères qui opèrent régulièrement et systématiquement au Luxembourg. Ces entreprises étrangères apportent certainement la capacité de production nécessaire et absorbent donc l'accroissement de la demande sans flambée excessive des prix.

En outre, il est certain que dans les pays limitrophes il existe encore des entreprises du bâtiment qui sont prêtes à travailler au Grand-Duché d'autant plus qu'avec l'avènement du Marché Intérieur, les blocages administratifs s'amenuiseront de plus en plus.

# Votre succès à portée de la main!

Vous êtes gestionnaire? On vous demande d'être au courant de tout ce qui se fait dans votre entreprise. On vous demande de vous occuper de tout.


On vous demande d'être de plus en plus performant, performant comme...un ordinateur!

Encore faut-il que cet ordinateur, aussi puissant qu'il soit, dispose de solutions adaptées à vos problèmes, de logiciels qui suivent les récentes évolutions de l'informatique. Et qu'il vous permette de vous relier à vos collègues dans l'entreprise, pour échanger des données. Dès lors Apple Computer et Macintosh s'imposent. Encore faut-il pouvoir compter en permanence sur une équipe spécialisée pour le support technique et pour une information destinée à vous permettre d'exploiter à cent pour cent votre configuration, tout en tenant compte de votre cadre d'application personnel et de vos impératifs spécifiques. Encore faut-il pouvoir compter sur une utilisation ininterrompue et une maintenance garantie. Aujourd'hui, Computerland Luxembourg, qui fait partie d'un réseau de plus de 800 points de vente dans le monde est le seul au Luxembourg qui puisse, comme vous, affronter ce défi.



## **Computerland<sup>®</sup>**

### luxembourg

 Authorized Apple Dealer

Votre partenaire en informatique.

11, route d'Esch L-1470 Luxembourg Tél. :45 84 45

Les deux Chambres professionnelles ne peuvent partager l'affirmation, d'ailleurs gratuite, que «la pénurie de logements peut parfaitement être bénéfique à certains des acteurs intervenant sur le marché immobilier». Elles sont plutôt d'avis que ce ne sont pas les acteurs privés intervenant sur le marché immobilier qui sont responsables de la crise du logement actuelle, mais plutôt les acteurs publics qui, soit par leur immobilisme, soit par leur intervention (bail à loyer) dans un marché sensible, ont laissé périliter la situation.

Vu que la politique de logement doit s'opérer dans un contexte conjoncturel en pleine expansion, voire en surchauffe, il est proposé d'opérer un certain étalement dans le temps des investissements publics. Les Chambres patronales estiment qu'un tel étalement des investissements publics ne peut se faire afin de ne pas encore accroître les déficits constatés dans l'équipement du pays dans le domaine des infrastructures économiques, sociales et des communications.

Dans le contexte de cette problématique, il faudrait que l'investissement public procède, de son côté, à une programmation rigide dans le temps en ce qui concerne les investissements collectifs, étatiques et communaux. Une telle programmation permettrait en effet aux entreprises une meilleure organisation interne et par là même une meilleure productivité.

## L'analyse des mesures proposées

Les mesures proposées agissent sur les deux éléments constituant le marché du logement: l'offre et la demande.

Du côté de l'offre, les mesures directes préconisées par les auteurs du document tendent à augmenter l'offre directe de terrains par la viabilisation de la vente de terrains appartenant aux pouvoirs publics. Selon les auteurs, ces mesures auront certainement un effet bénéfique sur les tensions engendrées sur ce segment de marché en accroissant l'offre de terrains à moyen terme.

Les deux Chambres professionnelles estiment de leur côté que, dans ce domaine, une action à très court terme serait plus indiquée. Or, les mises à disposition, à très court terme, de terrains appartenant au domaine public sont freinées par la lenteur des procédures administratives en la matière. Il faut cependant éviter le monopole de l'Etat et des autres propriétaires du domaine public sur les terrains et il faut au contraire tout faire pour accroître l'initiative privée dans ce domaine.

Les deux Chambres professionnelles peuvent comprendre l'utilisation, par les pouvoirs locaux, de l'instrument de l'obligation de construire, une fois l'autorisation de construire est délivrée. Mais elles ne sont pas d'accord avec les autres mesures telles:

- l'obligation de déclarer les immeubles ou parties d'immeubles inoccupés,
- la possibilité de réquisitionner les immeubles et parties d'immeubles non occupés,
- l'autorisation préalable du changement d'affectation d'un immeuble ou d'une partie d'un immeuble,

mesures qui relèvent plutôt d'une époque révolue.

En effet, ces mesures ont surtout trait à la gestion de la pénurie de logements par les pouvoirs publics. Elles donnent encore

à penser que la retenue de terrains à bâtir par les propriétaires privés n'est le plus souvent pas le fait d'une intention spéculative de ces mêmes propriétaires, mais surtout le fait de la lenteur administrative dans les procédures d'octroi de permis de lotir et de bâtir. Voilà pourquoi les Chambres professionnelles patronales préconisent l'introduction de délais maxima de réponse de la part de l'administration, assortie du principe que le mutisme de l'administration vaut accord, à l'instar de ce qui se passe dans certains pays limitrophes.

L'intensification des programmes d'acquisition et d'aménagement de terrains à bâtir ainsi que de constructions d'ensembles de logements à coût modéré, destinés à la vente ou à la location, soit à travers les promoteurs publics (Fonds de logement à coût modéré), soit à travers des promoteurs privés, est à saluer. Mais pour que cette initiative puisse être couronnée de succès, les tiraillements internes entre les administrations dans ce domaine (voir à ce sujet le projet «Sauerwiss») devraient cesser, tout comme il s'agit de réduire la lenteur des procédures administratives en la matière. Dans ce contexte, il faut relever que les Chambres patronales préfèrent une plus grande place à l'initiative privée, tel que cela a déjà été relevé ci-avant.

Les mesures fiscales annoncées dans le document du Ministre du Logement et concrétisées dans la réforme fiscale déposée récemment à la Chambre des Députés, tendent à améliorer la rentabilité de l'investissement dans le logement locatif. Dans ce contexte, les taux d'amortissement pour immeubles locatifs seront révisés à la hausse.

L'abolition de l'immunisation fiscale des plus-values réalisées lors de la cession à titre onéreux d'immeubles, effectuée plus de dix ans après l'acquisition, ne peut pas trouver l'accord des Chambres professionnelles patronales parce qu'elle va à l'encontre de toutes les mesures proposées par le Gouvernement à investir dans l'immobilier locatif et constitue certainement un obstacle matériel et psychologique majeur à l'investissement dans l'immobilier.

La pierre d'achoppement de la pénurie de logements locatifs réside dans le carcan très strict qu'établit la législation sur les baux à loyer dont le récent aménagement n'a pas apporté une détente quelconque sur le marché immobilier et dont les dispositions sont mises en échec par les lois du marché selon le dire des auteurs du projet. Ainsi le Gouvernement n'entend s'opposer à une adaptation limitée de la loi de 1987 pour autant que cette adaptation ne remet pas en question le droit de tout citoyen de disposer d'un logement à un prix adéquat.

Pour la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, les faits prouvent une fois de plus que les lois du marché sont plus fortes que la loi promulguant un prix arbitraire et que, par conséquent, il faut se demander si l'abrogation d'une telle loi ne s'impose pas.

Les Chambres professionnelles prennent note de l'intention du Gouvernement de procéder à une adaptation limitée de la législation sur les baux à loyer. Mais elles préconisent l'abolition de la clause de rendement maximum pour les logements locatifs, ce qui est inscrit dans la législation sur les baux à loyer et de laisser jouer les lois du marché. Une réglementation du loyer n'est concevable que si elle s'oriente à des paramètres du marché, tels que le taux de rendement obligatoire ou le taux du crédit hypothécaire.

## DOSSIER

En ce qui concerne la définition du logement de luxe ou de grand luxe, les critères qui seront à la base d'une telle redéfinition devront être étendus à d'autres éléments que le nombre de pièces du logement. Les Chambres professionnelles patronales sont d'avis d'y inclure le prix de construction, l'emplacement, la surface, le degré de finition, ...etc.

Quant aux mesures proposées agissant sur la demande de logements, elles ne revêtent qu'une importance secondaire dans la situation actuelle vu le taux élevé de propriétaires de leur logement. Au regard du fait qu'on ne dispose pas de chiffres suffisamment complets, on risque d'engager des dépenses substantielles pour un segment de marché assez réduit.

Les mesures sont de nature double, c.-à-d. financière et fiscale. Elles englobent une extension des primes en faveur du logement à l'adresse des personnes à revenus moyens, une harmonisation de la prime d'amélioration en relation avec la prime d'acquisition et la prime de construction et une généralisation de la bonification d'intérêts envers tous les ménages ayant des enfants à charge, à condition qu'ils n'aient ni revenu ni fortune.

Les Chambres professionnelles donnent à penser que ces mesures ne sont pas de première nécessité dans la situation présente et risquent de ne pas remédier aux cas sociaux les plus nécessiteux.

\*\*\*

# RICHTIG GEWIELT



Wir helfen Ihnen bei der Vorbereitung Ihrer Verkaufsaktivitäten:

- Erstellung von Datenbanken potentieller Kunden.
- Aktualisierung und Umstellung Ihrer Kundenkartei auf EDV.
- Ermittlung und Bewertung möglicher Kunden.
- Terminvereinbarung für Ihre Verkaufsabteilung.
- Organisation und Bearbeitung Ihrer Werbeschreiben.
- Empfang von Telefonanrufen für Ihren Betrieb.
- Internationaler Telemarketing: Belgien, Deutschland, England, Frankreich, Irland, Niederlande, Österreich, Schweiz.

**PHONE AND MAIL TELEMARKETING**

E. Olinger

19, rue de Wormeldange L-6180 Gonderange  
Tél : 78634 / 788004 Fax : 789032



Allemagne	8.700 flux
Australie	10.200 flux
Autriche Industrie	7.100 flux
Autriche Commerce	7.100 flux
Belgique	7.100 flux
Brunei	2.500 flux
Danemark	7.100 flux
Espagne	7.100 flux
France	10.600 flux
Grande-Bretagne	8.300 flux
Indonésie	6.900 flux
Irlande	4.100 flux
Islande	4.100 flux
Israël	7.100 flux
Italie	9.500 flux
Malaisie	7.100 flux
Maroc	7.100 flux
Norvège	7.100 flux
Pays-Bas	7.100 flux
Singapour	7.100 flux
Suède	7.100 flux
Suisse	7.100 flux
Thaïlande	4.100 flux

Tous nos prix s'entendent hors TVA (12%). Le présent tarif annule et remplace le précédent.

*Les éditions Kompass une mine de renseignements sur l'économie de 23 pays*

**Kompass Luxembourg S.à.r.l.**  
L-2763 Luxembourg

Tél. 49 60 51

Fax 49 60 56



# BIL-MultiCash

## Vos comptes sous les yeux, vos paiements au bout des doigts!



Avec son service BIL-MultiCash, la BIL optimise la gestion de vos comptes!

A partir de votre entreprise, votre ordinateur est connecté à la BIL par voie téléphonique. Ainsi, vos paiements nationaux et internationaux sont transférés électroniquement de votre entreprise à la banque.

De plus, vous pouvez accéder à tout moment aux informations concernant vos comptes. Résultat: un gain

de temps appréciable et une rationalisation de vos opérations bancaires.

Grâce à BIL-MultiCash, notre logiciel multibanque, vous profitez d'un véritable cash management sous un haut standard de sécurité. Pour davantage de renseignements et une présentation du nouveau service, n'hésitez pas à contacter nos départements PME (4590-2196) ou Grandes Entreprises (4590-2673, 4590-2392).

**BIL: Le sur-mesure bancaire.**



# Ventes spéciales – Sonderverkäufe

Les ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes Moyennes sur base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale. Situation au 15/11/90.

(\*) = Numéro d'autorisation - (\*\*) = Durée autorisée - (\*\*\*) = Motif de liquidation

<b>ANED-SOPHISTIC S.à r.l.</b> 20, rue Louvigny Luxembourg	c607/90(*) 07.11.90-06.02.91(**) Déménagement(***)	<b>HAPPY SHOES S.à r.l.</b> 37b, rue des Romains Strassen	c612/90 17.11.90-16.02.91 Transformation immobilière
<b>ARCADIA S.à r.l.</b> 71, Grand-Rue Ettelbruck	c595/91 15.10.90-14.01.91 Déménagement	<b>HECKMANN Henriette</b> 18, route de Longwy Rodange	c555/90 30.05.90-29.05.91 Cessation totale
<b>BASTIAN Marcel</b> 76, Grand-Rue Ettelbruck	c626/90 26.11.90-25.02.91 Transformation immobilière	<b>HEMMEN Robert</b> 43-47, rue Zithe Luxembourg	c606/90 02.11.90-01.11.91 Cessation totale
<b>BATA S.A.</b> 37, Grand-Rue Luxembourg	c557/90 18.10.90-17.01.91 Transformation immobilière	<b>HENGESCH Marie-Jeanne</b> 4, av. Pasteur Luxembourg	C536/90 03.05.90-02.05.91 Cessation totale
<b>BECKIUS Marianne</b> 27, av. de la Liberté Differdange	c624/90 26.11.90-25.02.91 Cessation totale	<b>HERNES-MOLITOR Marie-Cathérine</b> Maison 8 Bavigne	c537/90 02.05.90-01.05.91 Cessation totale
<b>BERTOGNE Pierre</b> 2, Grand-Rue Luxembourg	C581/90 20.08.90-19.02.91 Force majeure	<b>HERRIG-MONDLOCH Paul</b> 4, rue Chimay Luxembourg	c506/90 01.03.90-28.02.91 Cessation totale
<b>BERVARD Paul</b> 3, rue de la Reine Luxembourg	c574/90 01.09.90-31.08.91 Cessation totale	<b>KLEIN Lucie</b> 57, av. G.-D. Charlotte Dudelange	c591/90 03.10.90-02.01.91 Transformation immobilière
<b>BIRDEN-GOEDERT Marie-Thérèse</b> 36-38, Grand-Rue Luxembourg	c619/90 21.11.90-20.02.91 Transformation immobilière	<b>KLEIN-ANGELSBERG S.à r.l.</b> 105-107, Grand-Rue Ettelbruck	c512/90 15.03.90-14.03.91 Cessation totale
<b>Chaussures ZAGO</b> 36, av. G.-D. Charlotte Dudelange	c601/90 07.11.90-08.02.91 Transformation immobilière	<b>LA NOUVELLE BIJOUTERIE Nic. WELTER S.à r.l.</b> 4, rue de l'Eau Luxembourg	c592/90 15.10.90-14.01.91 Déménagement
<b>CUBE S.à r.l.</b> 13, rue Philippe II Luxembourg	c587/90 01.10.90-31.12.90 Transformation immobilière	<b>LAROSA VENDING SYSTEM S.à r.l.</b> 62a, av. de la Liberté Esch/Alzette	c575/90 15.09.90-14.09.91 Cessation totale
<b>DEN ESCHER PARFUMBUTTEK SAYL Maryel</b> 6, rue X. Brasseur Esch/Alzette	c580/90 15.09.90-14.09.91 Cessation totale	<b>MAISON HILGES S.à r.l.</b> 37b, rue des Romains Strassen	c611/90 17.11.90-16.02.91 Transformation immobilière
<b>ELDINGER Ernest</b> 14A, rue Notre Dame Luxembourg	c588/90 04.10.90-03.10.91 Cessation totale	<b>MENSTER Marie-Louise</b> 102, Grand-Rue Ettelbruck	c608/90 07.11.90-06.02.91 Transformation immobilière
<b>EWEN-SCHROEDER Marie</b> 2, rue Michel Rodange Wiltz	c475/89 11.01.90-10.01.91 Cessation totale	<b>MULLER-WILHELMUS Jeanne</b> 18, rue Pietert Grevenmacher	c511/90 17.02.90-16.02.91 Cessation totale
<b>FEIERSTEIN S.à r.l.</b> 12, rte d'Esch Luxembourg	c545/90 30.05.90-30.05.91 Cessation totale	<b>MUNHOWEN Marcel</b> 10, place Kinnen Dudelange	c627/90 23.11.90-22.11.91 Cessation totale
<b>FRISCH Pierre</b> 91, rue de l'Alzette Esch/Alzette	c564/90 15.07.90-14.07.91 Cessation totale	<b>PARIS CHIC S.à r.l.</b> 35, rue de l'Alzette Esch/Alzette	c571/90 26.11.90-25.02.91 Transformation immobilière
<b>GANGOLF S.à r.l.</b> 2, rue de la Montagne Echternach	c558/90 16.07.90-15.07.91 Cessation totale	<b>PARIS FOURRURES</b> 61, av. de la Liberté Luxembourg	c576/90 01.10.90-31.12.90 Transformation immobilière
<b>GIGIPI S.à r.l.</b> 32, rte de Luxembourg Dippach	c594/90 24.10.90-19.01.91 Transformation immobilière	<b>RACCOGLY Chantal</b> 14, rue de l'Alzette Esch/Alzette	c566/90 21.08.90-20.08.91 Cessation totale

## Ventes spéciales – Sonderverkäufe

<b>RAFFAELLO MODE S.à r.l.</b> 16, rue des Bains Luxembourg	c585/90 22.09.90-21.09.91 Cessation totale	<b>THIEL Armand</b> 120, rue de l'Alzette Esch/Alzette	c579/90 01.10.90-30.09.91 Cessation totale
<b>REUTER-ECK Marie-Jeanne</b> 52, Grand-Rue Rumelange	c586/90 01.10.90-31.03.91 Cessation totale	<b>THIMMESCH Lily</b> 18, rue Collart Bettembourg	c520/90 15.03.90-14.03.91 Cessation totale
<b>SCHMINKDEPPCHEN S.à r.l.</b> 61, av. de la Liberté Luxembourg	c546/90 01.08.90-31.12.90 Cessation totale	<b>TOUTSCH Albert</b> 60, Grand-Rue Troisvierges	c603/90 02.11.90-01.11.91 Cessation totale
<b>SCHUTZ-STREFF Marguerite</b> 16, av. Dr. Gaasch Rodange	c570/90 15.09.90-14.09.91 Cessation totale	<b>VOKO LUXEMBOURG</b> 20, av. Pasteur Luxembourg	c620/90 18.11.90-17.02.91 Déménagement
<b>SN IMPEX S.à r.l.</b> 156, rue de Luxembourg Esch/Alzette	c543/90 11.05.90-10.05.91 Cessation totale	<b>WAGNER-SCHAUS Julie</b> 31-35, Grand-Rue Troisvierges	c492/89 02.01.90-01.01.91 Cessation totale
<b>SPEICHER Garry</b> 56, rue Clairefontaine Diekirch	c582/90 01.10.90-31.12.90 Transformation immobilière	<b>WEBER Agnès</b> 1, pl. de la Libération Diekirch	c593/90 15.10.90-12.01.91 Transformation immobilière
<b>STAR S.à r.l.</b> 6, rue de Hesperange Luxembourg	c508/90 21.02.90-20.02.91 Cessation totale	<b>WEYRICH-KALMES Marguerite</b> 1, rte d'Esch Kayl	c525/90 21.05.90-20.05.91 Cessation totale

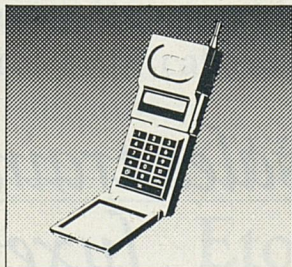
\*\*\*

### AUTOTELEPHONES

COMMUNIQUEZ  
AUJOURD'HUI  
SANS ETRE DEPASSE  
DEMAIN.



Une gamme complète et modulaire de centraux et de postes téléphoniques, de 2 à 3 jusqu'à 500 postes. Le RNIS et la transmission simultanée de la voix et des données sont à votre portée.



Avec le Cordless, vous restez branché, sans fil, à votre privé, au bureau ou à votre autotéléphone. Léger (380 grammes) et compact, il vous suit partout.



Un vaste choix de semaphores bénéficiant de tous les derniers perfectionnements tels que visualisation de 32 caractères alphanumériques, mémoire de 40 messages, etc.

Les autotéléphones "haut de gamme" sont équipés de série d'un circuit mains libres et d'un répondeur - décodeur. En option, ils offrent une fonction anti-vol voiture et un portable de 380 g., fonctionnant jusqu'à 400 m. de votre véhicule, etc.

Outre les autotéléphones, les centraux téléphoniques, les téléphones sans fil et les semaphores, Ascom Autophon répond également à vos besoins en radiocommunications professionnelles, en recherche-personnes, en systèmes de transport pneumatique, etc. Une large gamme de produits dans le domaine des télécommunications, pour communiquer aujourd'hui, sans être dépassé demain.

Your Ascom Autophon authorized dealer



**TELCOM  
LUXEMBOURG  
S.A.**

Société  
de télécommunication  
et de téléinformatique

1, place d'Europe  
L-4112 ESCH/ALZETTE  
Tél.: 57 07 05 / Fax: 55 80 14

Autophonez

**Ascom Autophon**

NOTRE METIER, LA TELECOMMUNICATION.

### Projets de loi et de règlements soumis pour avis à la Chambre de Commerce

#### **Ministère du Trésor**

- Projet de loi sur l'escroquerie en matière d'impôts.

#### **Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**

- Projet de règlement grand-ducal concernant les valeurs limites pour les rejets dans les eaux de 1,2-dichloroéthane, de trichloroéthylène, de perchloroéthylène et de trichlorobenzène.

#### **Ministère de l'Agriculture**

- Projet de loi relatif aux rendements des vignobles.

#### **Ministère des Transports**

- Avant-projet de règlement grand-ducal complétant le règlement grand-ducal du 30 janvier 1983 portant acceptation de certains règlements annexés à l'Accord concernant l'adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque des équipements et pièces de véhicules à moteur.
- Projet de règlement grand-ducal fixant les conditions de l'admission de transporteurs non-résidents aux transports nationaux de marchandises par route au Benelux.
- Avant-projet de règlement grand-ducal portant exécution des Directives des C.E. relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques ainsi que des tracteurs agricoles et forestiers à roues (série Q).

#### **Ministère de la Justice**

- Projet de loi sur les groupements d'intérêt économique. Projet de loi portant diverses mesures d'application du règlement (CEE) no. 2137/85 du Conseil du 25 juillet 1985 relatif à l'institution d'un groupement européen d'intérêt économique (GEIE).

#### **Ministère de la Sécurité Sociale**

- Projet de règlement grand-ducal ayant pour objet de fixer les indemnités des membres des organes des organismes de sécurité sociale.
- Projet de règlement grand-ducal ayant pour objet
  - a) la désignation des délégués-employeurs siégeant en matière d'assurance accidents auprès du conseil arbitral et du conseil supérieur des assurances sociales ainsi que des délégués-ouvriers siégeant auprès des mêmes juridictions en matière d'assurance accidents, section agricole et forestière;
  - b) la modification du règlement grand-ducal modifié du 28 novembre 1967 ayant pour objet la nomination des divers délégués prévus par le code des assurances sociales pour l'association d'assurance contre les accidents, section agricole et forestière.
- Projet de loi ayant pour objet l'amélioration des pensions du régime contributif.

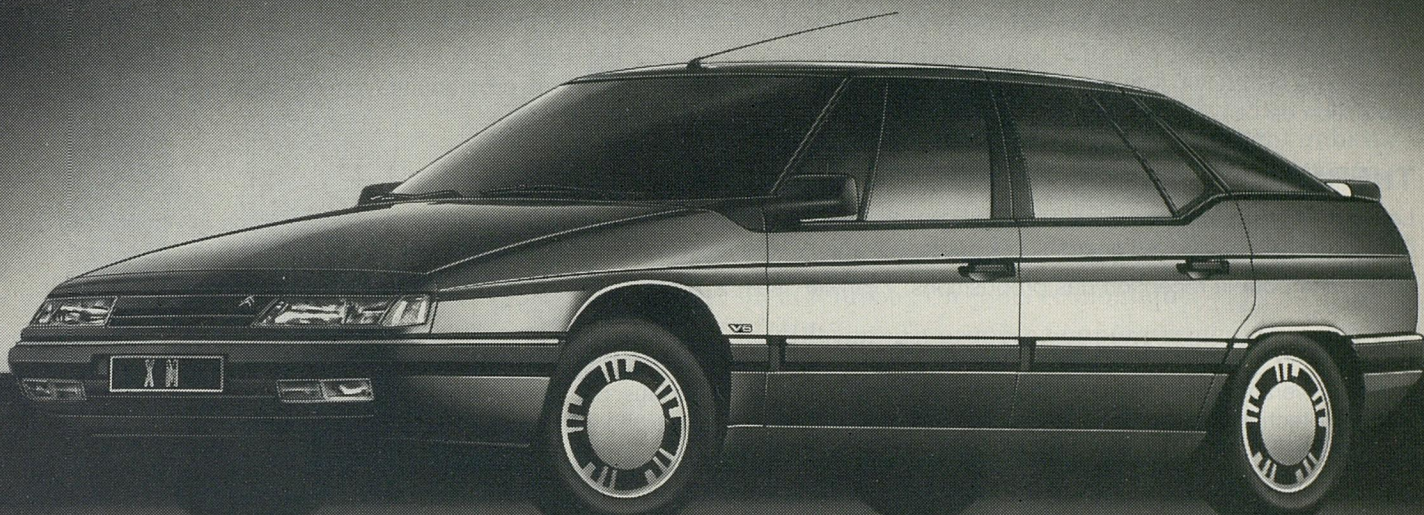
Dirigeants, croyez-vous que votre personnel est le moteur de votre entreprise? Nous tenons à votre disposition de nombreuses références de succès concernant la formation du personnel aux techniques de vente et de communication.

**Notre but:  
la satisfaction de nos clients**

*sales trainings  
luxembourg* s.à.r.l.

Tél.: 45 00 04 Fax: 45 20 21

# CITROËN XM LA ROUTE MAITRISEE.



Désormais, on ne parlera plus de l'automobile comme avant.

La nouvelle Citroën XM inaugure une nouvelle conduite. Elle anticipe les irrégularités de la route, supprime toute sensation parasite, accroît la sécurité.

La suspension hydractive pilotée par ordinateur enregistre les contraintes de la route avant même que vous ne les ressentiez... 5 capteurs reliés à un calculateur analysent les impul-

sions à la source: direction, freinage, accélération, transmission, débattement.

Le calculateur adapte aux centièmes de seconde l'état de la suspension et corrige, efface, maîtrise les imperfections de la route. L'assiette reste constante dans les virages, la tenue de route parfaite. La XM est une nouvelle approche de la sécurité, pensée dans les moindres détails, pour vous offrir le plaisir de maîtriser la route.

## CITROËN XM

### Etoile Garage

Luxembourg  
3, rue Robert Stümper  
Zone d'Activité Cloche d'Or  
L-2557 Luxembourg  
40.22.66

Esch-sur-Alzette  
187, rte de Belvaux  
L-4026 Esch-sur-Alzette  
55.01.55

## **ACE: projets de démonstration dans le domaine de l'environnement**

Le programme supporte des projets de démonstration sur certains thèmes dans le domaine de l'environnement. Les thèmes sont actuellement:

- a) Séparation, traitement et utilisation de déchets plastiques en provenance de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et d'ordures ménagères.
- b) Utilisation et recyclage de pneus ne pouvant plus être rechapés.

Le support se limite à une partie des risques associés aux projets de démonstration (en particulier l'introduction sur le marché). Les projets doivent s'appuyer sur des travaux de recherche et de développement entièrement achevés, y compris le stade de l'installation pilote.

Des détails complémentaires sur ces programmes et sur les modalités de présentation des demandes sont disponibles auprès de LUXINNOVATION.

De plus, LUXINNOVATION est prêt à vous donner des informations sur d'autres programmes communautaires en matière de protection de l'environnement.

## **THERMIE**

Le programme communautaire THERMIE a pour objectif la promotion des technologies innovatrices dans les domaines de l'utilisation rationnelle de l'énergie, des sources d'énergies renouvelables, des combustibles solides et des hydrocarbures.

Date limite pour la réception des propositions: 7 janvier 1991, à 12.00 h.

## **SURTEC: Internationaler Kongreß für Oberflächentechnik 25.-27. November 1991, Berlin**

In dieser Veranstaltung werden international anerkannte Fachleute aus der Bundesrepublik und anderen Ländern über den neuesten technischen Stand und interessante Entwicklungen im Bereich verschiedener Oberflächentechniken berichten.

In Plenar- und parallelen Block-Vorträgen werden im einzelnen folgende Bereiche behandelt: Reinigung und Vorbehandlung, Galvanotechnik, PVD und CVD, Thermisches Spritzen, Bearbeitung von Oberflächen, Lackiertechnik, Umweltschutz, Meß- und Prüftechniken einschließlich Verschleiß- und Korrosionsschutzprüfung.

Träger und Organisatoren des Kongresses:

- Deutsche Forschungsgesellschaft für Oberflächenbehandlung e.V. (DFO), Düsseldorf
- Deutsche Gesellschaft für Galvano- und Oberflächentechnik e.V. (DGO), Düsseldorf
- Bundesanstalt für Materialforschung und -prüfung (BAM), Berlin.

Kontaktanschrift:

Deutsche Forschungsgesellschaft für Oberflächenbehandlung e.V., Adersstraße 94, D-4000 Düsseldorf 1, Tel.: 0211/37 04 57 und 37 04 58, Fax: 0211/37 04 59.

## **5th International Conference on Quality in Electronic Components Failure Prevention, Detection and Analysis**

### **2nd European Symposium on Reliability of Electron Devices, Failure Physics and Analysis**

**Bordeaux-France - 7-10 October 1991**

Organized by: University of Bordeaux I, Laboratoire IXL (U.R.A. 846/C.N.R.S.), E.N.S.E.R.B., A.D.E.R.A., A.D.E.S.O., S.E.E., The Commission of the European Communities, Esprit Microelectronics, Cercle Thématique «Techniques d'Analyse de Défaillances»

The conference will develop two main areas of interest concerning designers, manufacturers and users:

- Design and Manufacturing for Quality and Reliability
- Advanced Techniques for Technologies and Product Evaluation



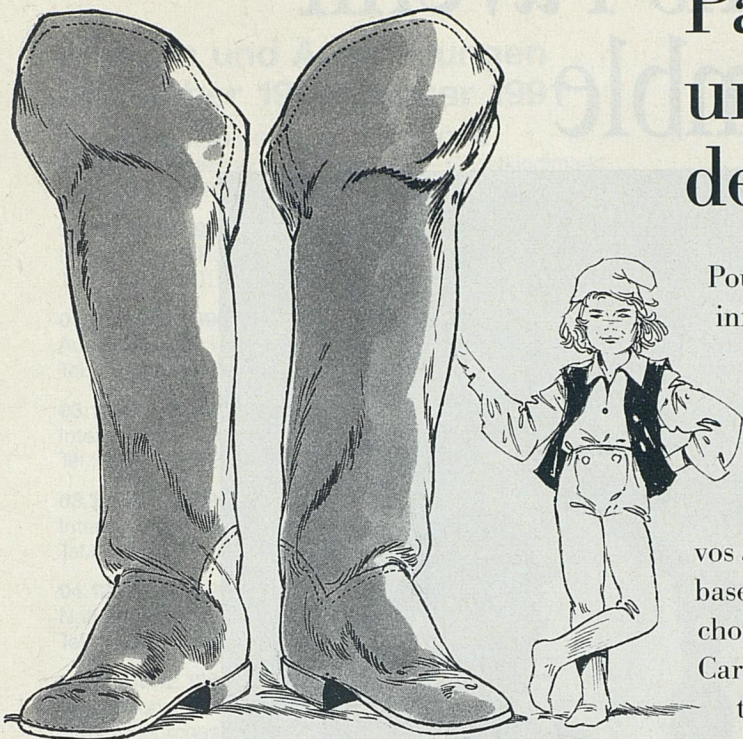
## **SERVICE DE PROMOTION ET D'ASSISTANCE A L'INNOVATION**

7, rue Alcide de Gasperi  
B. P. 1304  
L-1615 LUXEMBOURG

Tél.: 43 62 63  
Télex: 60174 chcom  
Téléfax: (352) 43 83 26

Avec les tout petits AS/400, IBM vous propose les grands moyens.

## Pas besoin d'être un géant pour s'offrir des bottes de 7 lieues.



Pour vous, patron d'entreprise, il existe aujourd'hui un outil informatique performant et évolutif: l'IBM AS/400.

Une machine vraiment conçue pour vous. Pour vous permettre d'évoluer avec elle. Et qui bénéficie de tous les avantages réservés aux utilisateurs d'IBM. Proposés aujourd'hui à un prix absolument imbattable, les petits AS/400 vous permettent de développer vos affaires sans remettre en cause votre investissement de base. Son choix, votre choix, est un choix d'entreprise, un choix sûr et rentable. Un choix économique.

Car l'AS/400 vous est proposé temporairement à un prix tout à fait exceptionnel.

### Moins de 25.000 FL par mois\* pour une configuration AS/400 complète et 3 jours d'assistance, histoire de partir gagnant.

Pour autant que vous installiez avant le 16 décembre 1990.

**A ce prix-là, pas besoin d'être un géant !**

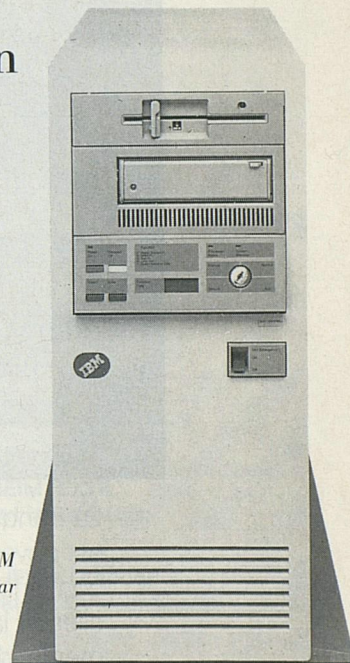
Pour moins de 25.000 FL par mois, en effet, vous disposez de tout le matériel IBM de base pour entamer avec succès une automatisation riche de promesses. Jugez plutôt. Un ordinateur AS/400

modèle C04, deux postes de travail à écran, une imprimante, tous les logiciels d'exploitation et une comptabilité conforme à la législation nationale.

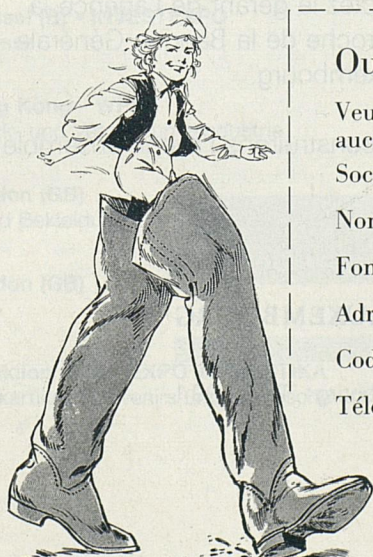
**Un attrait supplémentaire:**

Les trois premiers jours d'assistance, présentés par l'un des Agents Agréés IBM participant à cette action.

\* Prix mensuel calculé sur un amortissement à 60 mois. Configuration indicative: IBM AS/400 modèle 9402-C04, un écran IBM 3476, un écran 3477, une imprimante IBM 4207 X24E, licence de tous les logiciels IBM de base et d'une comptabilité proposée par les Agents Agréés IBM participant. Le prix s'entend TVA non comprise (12%). Financement par IBM Financial Services Cy.



Envie d'en savoir plus? Contactez votre Agent Agréé IBM ou renvoyez la carte-réponse ci-contre à IBM Luxembourg, Ceinture "Um Schlass" 1, 5880 Hesperange ou appelez le 360.38.51.



Oui, je veux en savoir plus sur les bottes de 7 lieues.

Veuillez m'appeler pour convenir d'un rendez-vous, gratuitement et sans aucun engagement.

Société \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Extension \_\_\_\_\_

Renvoyez ce bon-réponse à IBM Luxembourg, Ceinture "Um Schlass" 1, 5880 Hesperange ou téléphonez-nous au 360.38.51.

L.M.

# Construisons l'avenir ensemble



La Banque Générale du Luxembourg est devenue, grâce à sa large confiance dans le potentiel de ses clients, la banque privilégiée du commerce, de l'artisanat et de l'industrie luxembourgeois, secteurs où elle occupe une place prépondérante.

Chaque idée, chaque projet soumis sont analysés à fond et les experts de

la Banque Générale du Luxembourg n'hésitent point à innover afin de trouver les meilleures réponses dans l'intérêt du client.

Contactez le gérant de l'agence la plus proche de la Banque Générale du Luxembourg.

Nous construisons l'avenir ensemble!



**BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG**

27, Avenue Monterey L-2013 Luxembourg Tél. 47 99 1



## Messen und Ausstellungen Dezember 1990/Januar 1991

**01.12.-09.12.1990 - Graz (A) - G & H -CHM**

Ausstellung Geschenk und Handwerk - Christkindlmarkt  
Tel.: 316/8 08 80

**01.12.-09.12.1990 - Barcelona (E) - NAUTICO**

Internationale Bootsausstellung  
Tel.: 3/423 31 01

**01.12.-10.12.1990 - Paris (F)**

Ausstellung für Heimwerkerbedarf  
Tel.: 1/42 21 84 00

**03.12.-08.12.1990 - Paris (F) - EMBALLAGE**

Internationale Messe für Verpackungsmaschinen und Mittel  
Tel.: 1/40 39 15 29

**03.12.-09.12.1990 - Birmingham (GB)**

Internationale Motorrad-Ausstellung  
Tel.: 634/68 66 18

**04.12.-05.12.1990 - Birmingham (GB) - NEMEX**

Nationale Ausstellung und Konferenz für die Energiewirtschaft  
Tel.: 45/387 35 68

**04.12.-06.12.1990 - Amsterdam (NL) - GASTECH**

Internationale Konferenz und Ausstellung für Flüssigerdgas und Flüssigpetroleumgas  
Tel.: 923/77 63 63

**05.12.-07.12.1990 - LONDON (GB)**

Ausstellung von Produkten und Dienstleistungen für die Sanierung von Gebäuden vor 1920  
Tel.: 7072/7 56 41

**05.12.-07.12.1990 - Mailand (I) - ESMA**

Internationale Strickwarenmesse  
Tel.: 2/80 14 06

**05.12.-07.12.1990 - Toronto (Kanada) - A/E/C Systems Canada**

Fachmesse Elektronische Entwicklung im Bausektor  
Tel.: 215/444 96 90

**05.12.-07.12.1990 - Stockholm (SW) - MEDICINE**

Internationale Fachmesse und Kongreß für Medizin  
Tel.: 8/749 41 00

**05.12.-09.12.1990 - Lissabon (P) - MOTO EXPO**

Internationale Ausstellung für Zweiräder, Zubehör und Bauteile  
Tel.: 1/69 38 90

**05.12.-11.12.1990 - Leningrad (UdSSR) - MALAJA MECHANISATIJA**

Internationale Ausstellung für Heimwerkerbedarf und Metallverarbeitung  
Tel.: 40/460 30 01

**06.12.-07.12.1990 - Atlanta (USA)**

Internationale Ausstellung für Spezialglas  
Tel.: 703/442 48 90

**06.12.-08.12.1990 - Brüssel (B) - INVESTEXPO**

Spar- und Investitionsmesse  
Tel.: 2/217 80 12

**06.12.-08.12.1990 - Hong Kong - WPPE**

Weltausstellung der Druck- und Verpackungsindustrie  
Tel.: 824 03 30

**06.12.-09.12.1990 - London (GB)**

Ausstellung für Mode und Bekleidung  
Tel.: 71/834 17 17

**06.12.-09.12.1990 - London (GB)**

Computer Ausstellung  
Tel.: 625/87 88 88

**08.12.-16.12.1990 - Heraklion (GB) - EXPO TOURISTIKA**

Ausstellung für Geschenkartikel, Souvenirs und Modeschmuck  
Tel.: 932 41 54

**Januar 1991 - Madrid (E) - REGALO - FAMA**

Internationale Geschenkartikel-Messe  
Tel.: 1/470 10 14

**Januar 1991 - Madrid (E) - FITUR**

Internationale Tourismus-Messe  
Tel.: 1/470 10 14

**Januar 1991 - Madrid (E) - IBERJOYA**

Internationale Ausstellung für Schmuck, Silberwaren und Uhren  
Tel.: 1/464 33 26

**03.12.-13.01.1991 - London (GB)**

Londoner Internationale Boots-Ausstellung  
Tel.: 932/85 45 11

**04.01.-06.01.1991 - München (D) - BIJOUTEX**

Fachausstellung für Modeschmuck, Modeaccessoires, Boutique-moden, Drogerie- und Geschenkartikel  
Tel.: 7181/70 09 54

**04.01.-06.01.1991 - München (D)**

**SÜDDEUTSCHER MUSTERMARKT**

Regionale Fachausstellung für Kunstgewerbliche Geschenkartikel, Korbwaren, Papier- und Schreibwaren, Babyausstattungen, Spielwaren, Verkaufsförderung  
Tel.: 7181/70 09 54

**06.01.-08.01.1991 - Brüssel (B) - CMS**

Internationale Lederwarenmesse  
Tel.: 2/262 06 00

**06.01.-10.01.1991 - London (GB) - LIGHTSHOW**

Internationale Beleuchtungsausstellung  
Tel.: 58/8 46 58

**07.01.-10.01.1991 - London (GB) - ATEI**

Internationale Ausstellung der Vergnügungsindustrie  
Tel.: 1/228 41 07

**07.01.-10.01.1991 - Amsterdam (NL) - HORECAVA**

Internationale Fachmesse für das Hotel- und Gaststättengewerbe und Großküchenbetriebe  
Tel.: 20/549 12 12

**07.01.-10.01.1991 - Hannover (D) - Domotex Hannover**

Weltmesse Teppiche und Bodenbeläge  
Tel.: 511/8 90

**08.01.-10.01.1991 - Birmingham (GB) - B.G.L.A.**

Internationale Gartenbau-Ausstellung  
Tel.: 71/235 50 77

**09.01.-12.01.1991 - Frankfurt (D) - HEIMTEXTIL**

Internationale Fachmesse für Heim und Haustextilien  
Tel.: 69/7 57 50

**09.01.-13.01.1991 - Wiesbaden (D) - IFR + Outdoor**

Internationaler Freizeit- und Reisemarkt mit Outdoor-Spezial  
Tel.: 89/50 64 64

**10.01.-12.01.1991 - Stuttgart (D) - BIJOUTEX**

Fachausstellung für Modeschmuck, Modeaccessoires, Boutique-moden, Drogerie- und Geschenkartikel  
Tel.: 7181/70 09 54

**10.01.-12.01.1991 - Stuttgart (D)**

**SÜDDEUTSCHER MUSTERMARKT**

Regionale Fachausstellung für kunstgewerbliche Geschenkartikel, Korbwaren, Papier- und Schreibwaren, Babyausstattungen, Spielwaren, Verkaufsförderung  
Tel.: 7181/70 09 54

**10.01.-15.01.1991 - Paris (F) - LUMINAIRE**

Internationale Leuchtfachmesse  
Tel.: 1/40 76 45 00

**11.01.-13.01.1991 - Düsseldorf (D) - PRECIOSA**

Internationale Fachmesse für Silberwaren, Edelsteine, Schmuck und Uhren  
Tel.: 211/45 60 01



## J'avais besoin de fonctionnalité.

Ces derniers temps, j'avais remarqué que le manque de place et de confort dans mon entreprise nous incommodait à tel point que le bon déroulement de notre travail en souffrait. Pour y remédier, la restructuration imminente de l'espace s'imposait.

Mon choix fut vite fait. Ayant déjà confié la gestion intégrale de mon bâtiment ainsi que tout le système informatique de mon entreprise à WAGNER AUTOMATION et à WAGNER DATA, je savais que je pourrais compter sans réserve sur la démarche professionnelle et efficace de WAGNER OFFICE

Je ne regrette pas ma décision. Après avoir minutieusement étudié la structure de mes services

### WAGNER OFFICE A AGENCE MON ESPACE

et les besoins de mes collaborateurs, WAGNER OFFICE m'a proposé une solution personnalisée, parfaitement appropriée à mes attentes. Seul partenaire responsable de l'exécution des travaux, WAGNER OFFICE

a optimisé à la fois la fonctionnalité des postes de travail, l'agencement de l'espace et la flexibilité des structures de mon entreprise.

Bref, WAGNER OFFICE s'est occupé de tout. Inutile de souligner que le respect des délais et des devis furent prioritaires.



Intérieur de la Bank AnHyp Luxembourg s.a.

Grâce à des partenaires de choix et à son bureau d'études intégré qui développe les projets et assure la coordination des différents corps de métiers, WAGNER OFFICE est spécialisé dans l'aménagement des espaces tertiaires (bureaux, bureaux de direction, salles de réunion...), des installations bancaires (halls, guichets d'accueil...), ainsi que des installations de sécurité mécanique (chambres fortes).



wagner

OFFICE

L'ESPRIT D'ORGANISATION

224, 230, route d'Arlon  
L-8010 Strassen  
Téléphone 31 08 81

## FORMATION CONTINUE

### KURSUS: HYDRAULIK UND PNEUMATIK

Teilnehmerkreis: Facharbeiter Maschinenbau

Kursusziel:

Dem Teilnehmer werden die theoretischen und praktischen Kenntnisse vermittelt, damit er nach abgeschlossenem Kursus fähig ist, Wartungsarbeiten an hydraulischen und pneumatischen Anlagen zu verrichten.

Dauer: 240 Stunden (30 Tage)

Zeitpunkt: Donnerstags und Freitags von 8.00 bis 17.30

Datum: 7, 8, 21, 22, 28 Februar 1991  
1, 7, 8, 14, 15, 21, 22, 28, 29 März 1991  
18, 19, 25, 26 April 1991  
2, 3, 10, 16, 17, 30, 31 Mai 1991  
6, 7, 13, 14, 21 Juni 1991

Teilnehmerzahl: max. 12 / min. 10

Preis: 120.000.- FLUX pro Teilnehmer

### KURSUS:

### ELEKTROTECHNIK MODUL 5

### SCHUTZMASSNAHMEN

Teilnehmer: Facharbeiter Elektrobranche

Programminhalt: VDE-Bestimmungen  
Schutzmaßnahmen und ihre Prüfung  
Niederspannungserdungsanlage  
und Potentialausgleich  
Betrieb von Starkstromanlagen  
Elektrische Anlagen und Betriebsmittel

Dauer: 2 Tage, von 8.00 bis 17.00 Uhr

Zeitpunkt: 18. und 25. März 1991

Teilnehmerzahl: max. 15 / min. 10

Preis: 6.800.- FLUX pro Teilnehmer

### KURSUS: ELEKTRONIK MODUL 7: DIGITALTECHNIK

Teilnehmerkreis: Facharbeiter Elektrobranche

Programminhalt:

Grundbegriffe  
Logische Verknüpfungen  
Schaltungsanalyse  
Schaltalgebra  
Schaltungssynthese  
Schaltkreisfamilien  
Zeitabhängige binäre Schaltungen  
Binäre Codes und Zahlensysteme  
Kode- und Wandler-schaltungen  
Zähler und Frequenzteiler  
Digitale Auswahl- und Verbindungsschaltungen  
Register- und Speicherschaltungen  
Digital-Analog-Wandler, Analog-Digital-Wandl.  
Rechenschaltungen

Dauer: 18 Tage, von 8.00 bis 17.00 Uhr

Datum: Mittwoch 9, 16, 23, 30 Januar 1991  
6, 20, 27 Februar 1991  
6, 13, 20, 27 März 1991  
17, 24 April 1991  
8, 15, 29 Mai 1991  
5, 12 Juni 1991

Teilnehmerzahl: max. 12 / min. 8

Preis: 64.000.- FLUX pro Teilnehmer.

### KURSUS: ELEKTRONIK MODUL 9

### LEISTUNGSELEKTRONIK-ANTRIEBSTECHNIK

Teilnehmerkreis: Facharbeiter Elektrobranche

Programminhalt: Thyristor als Bauelement:  
Aufbau und Kennlinien, Techn. Daten  
Impulssteuergerät: Aufbau, Arbeitsweise  
Dreipuls-Gleichrichter-Schaltung M3  
Eigenschaften des Stromrichters  
Dreipuls-Stromrichter-Schaltung M3  
Praktische Untersuchungen  
Anwendung netzgeführter Stromrichter  
Praktische Untersuchung gesteuerter  
Stromrichter: induktive Last

Dauer: 15 Tage, von 8.00 bis 17.00 Uhr

Zeitpunkt: Donnerstag  
10, 17, 24, 31 Januar 1991  
7, 21, 28 Februar 1991  
7, 14, 21, 28 März 1991  
18, 25 April 1991  
16, 30 Mai 1991

Teilnehmerzahl: max. 12 / min. 8

Preis: 60.000.- FLUX pro Teilnehmer

Für weitere Informationen und besondere Beratung steht Ihnen zur Verfügung

# LYCEE TECHNIQUE PRIVE EMILE METZ

50, rue de Beggen - L-1220 Dommeldange

Tel.: 43 90 61-1 - Telefax: 43 90 61-456

## FORMATION CONTINUE

### COURS: KEPNER - TREGOE PSDM

Destinataires: Cadres

Objectifs: Méthode d'analyse de problème et de prise de décision

Programme: – Evaluation de situation  
Trouver les préoccupations prioritaires  
– Analyse de problème  
Trouver la cause d'une déviation  
– Analyse de décision  
Prendre la décision la plus appropriée  
– Analyse du problème potentiel  
S'assurer que la mise en oeuvre de la décision s'effectue dans les meilleures conditions

Durée: 4 jours, de 8.30 à 17.00 heures avec déjeuner en commun

Dates:

cycle 1	cycle 2
12, 13, 26, 27 mars 1991	23, 24 avril 1991 7, 8 mai 1991

Nombre de candidats: max. 15 / min. 10

Coût: 30.000.- FLUX par candidat\*  
\* droits de licence KT compris

### KURSUS: QUALITÄTSZIRKEL

Teilnehmerkreis: alle Mitarbeiter

Kursusziel: Mitarbeitern innerhalb von Problemlösungsgruppen = Qualitätszirkel die Möglichkeit geben, Schwierigkeiten in ihrem Arbeitsbereich eigenständig aufzugreifen und zu lösen zur Verbesserung  
– der Qualität der Produkte  
– der Produktivität und der Rentabilität  
– der Qualität der Arbeitsbedingungen  
– der Qualität der Zusammenarbeit

Dauer: 5 Tage von 8.00 bis 17.00 Uhr, mit gemeinsamem Mittagessen

Zeitpunkt: Zyklus 1: 8, 9, 10, 17, 24 Januar 1991  
Zyklus 2: 29, 30, 31 Januar 1991, 7, 21 Februar 1991  
Zyklus 3: 26, 27, 28 Februar 1991, 7, 14 März 1991  
Zyklus 4: 16, 17, 18, 25 April 1991, 2 Mai 1991  
Zyklus 5: 28, 29, 30 Mai 1991, 6, 13 Juni 1991

Teilnehmerzahl: max. 15 / min. 12

Preis: 20.500.- Flux pro Teilnehmer

### KURSUS: TECHNISCHES ZEICHNEN

Teilnehmerkreis: Handwerker, Vorarbeiter, Meister, Mitarbeiter der Arbeitsvorbereitung

Inhalt: Modul 1: Änderungen bei Zeichennormen  
Neue Zeichennormen

Modul 2: Oberflächenbeschaffenheit in Zeichnungen nach DIN ISO 1302

Modul 3: Form- und Lagetoleranzen in Zeichnungen nach DIN ISO 1101

Modul 4: Zeichnerische Darstellung  
Schweißen und Löten nach DIN 1912

Dauer: 3 1/2 Stunden pro Modul

Zeitpunkt: Dienstags von 14.00 bis 17.30 Uhr.

Datum: Modul 1: 8 Jan., 5 Febr., 12 März, 23 Apr., 28 Mai 91  
Modul 2: 15 Jan., 19 Febr., 19 März, 30 Apr., 4 Jun. 91  
Modul 3: 22 Jan., 26 Febr., 26 März, 7 Mai, 11 Jun. 91  
Modul 4: 29 Jan., 5 März, 16 Apr., 14 Mai, 18 Jun. 91

Teilnehmerzahl: max. 15 / min. 8

Preis: 2.250.- FLUX pro Modul und Teilnehmer  
8.000.- FLUX für Gesamtkursus u. Teilnehmer

### KURSUS: MESSEN IN DER MECHANIK

Teilnehmerkreis: Handwerker Metallbranchen

Inhalt: Messen und Prüfen  
Meßgeräte  
Meßabweichungen  
Meßfehler  
Praktische Übungen

Dauer: 16 Stunden (4 Tage)

Zeitpunkt: Montags von 9.30 bis 13.30 (Kursus 1)  
Montags von 14.00 bis 18.00 (Kursus 2)

Datum:

<u>Zyklus 4</u>	<u>Zyklus 5</u>	<u>Zyklus 6</u>
7, 14, 21, 28, Januar 1991	4, 18, 25 Feb. 91 4 März 1991	11, 18, 25 März 91 15 April 1991

<u>Zyklus 7</u>	<u>Zyklus 8</u>
22, 29 April 91 7, 13 Mai 1991	27 Mai 1991 3, 10, 17 Juni 91

Teilnehmerzahl: max. 6 / min. 5

Preis: 7.000.- FLUX pro Teilnehmer

Für weitere Informationen und besondere Beratung steht Ihnen zur Verfügung

# LYCEE TECHNIQUE PRIVE EMILE METZ

50, rue de Beggen - L-1220 Dommeldange

Tel.: 43 90 61-1 - Telefax: 43 90 61-456

# SELECTIONS

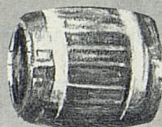
*"Regardant et parcimonieux... oui, je sais que je le suis" disait André Gide.*

*Chez Bernard-Massard, nous le sommes également quand nous sélectionnons les vins et les spiritueux que nous importons pour vous. Notre minutie, notre façon de nous attacher aux petites choses avant de faire notre choix nous ont ainsi menés vers des partenaires aux mêmes ambitions. Que*

*ce soit Pol Roger en*

*Champagne, Faiveley en*

*Bourgogne, Château Siran*



*à Bordeaux, Schladerer en Forêt Noire ou bien d'autres encore, tous ont pour seule vocation l'amour du travail bien fait et la recherche de la perfection.*

*Garnir votre cave n'est donc plus uniquement une question de choix, c'est*

*aussi une question de confiance. Cette confiance, faites-la aux grandes marques qui ont mérité la nôtre et bénéficiez en même temps des services et des conseils compétents de nos spécialistes.*

*Les secrets de la qualité*



Caves  
*Bernard-Massard*

### Combilux: Initiative luxembourgeoise pour la promotion du transport rail-route



Le vendredi 16 novembre 1990, s'est créée à Luxembourg la société de ferroutage COMBILUX S.A.. Cette société formée par 30 actionnaires privés et publics luxembourgeois et étrangers avec un capital social de 20 millions de francs vient rejoindre le groupe des 10 sociétés de ferroutage européennes rassemblées dans l'Union Internationale des sociétés de transport combiné rail/route (U.I.R.R.).

Le rôle essentiel de Combilux réside dans le développement des transports combinés par ferroutage. Le ferroutage consiste à transporter par voie ferroviaire, sur la plus grande partie de leur parcours total, les véhicules des transporteurs routiers.

La formule est simple. Il suffit de remettre les matériels au centre d'exploitation de Bettembourg. Ceux-ci sont alors chargés sur wagons et acheminés par trains spécialisés jusqu'au centre destinataire, où ils sont remis à la disposition du transporteur pour livraison.

La souplesse et la facilité de l'exploitation des matériels, équipés pour le transport combiné, permettent une coopération efficace entre le rail et la route.

Cette activité se développe dans les domaines divers:

– Du point de vue de l'exploitation:

- \* organisation du centre d'exploitation, y compris notamment la mise en place des engins de manutention;
- \* création, en accord avec les chemins de fer, d'acheminements favorables;
- \* constitution de trains complets;
- \* constitution et gestion du parc wagons. Cette activité sera effectuée partiellement par Luxfreight, filiale à 100 % des chemins de fer luxembourgeois, exploitant du terminal de Bettembourg, et les wagons seront mis à disposition, dans une première phase au moins, par les sociétés de ferroutage étrangères;

– Du point de vue commercial:

- \* prospection auprès des transporteurs routiers;
- \* négociation des tarifs d'achat avec les chemins de fer;
- \* établissement des tarifs de vente;
- \* création de nouvelles relations.

– D'un point de vue plus général:

- \* mise en oeuvre d'une politique de coordination du trafic combiné.

La coopération entre les transporteurs par rail et par route est destinée dans l'Europe de la fin de ce siècle à rendre le transport de marchandises plus favorable aux niveaux économie et environnement. Les experts communautaires prévoient un accroissement sensible du trafic combiné.

L'expérience positive des pays avoisinants a incité les responsables luxembourgeois du secteur des transports de créer une société de

ferroutage dans le Grand-Duché, qui a l'avantage de disposer, au terminal de Bettembourg, des installations permettant le transbordement de remorques, semi-remorques, caisses mobiles et conteneurs, géré par Luxfreight.

La situation géographique de Bettembourg présente l'avantage particulièrement important de se trouver sur l'axe ferroviaire Benelux-Italie et Benelux-Espagne sur lequel se déroule déjà actuellement une partie importante du trafic combiné.

Par ailleurs, pour la phase de démarrage, lors de laquelle il ne sera pas encore possible de réaliser des trains complets, les sociétés de ferroutage, notamment française (NOVATRANS) et belge (TRW) se sont déclarées d'accord à mettre à la disposition de Combilux le matériel roulant nécessaire.

Le capital social de Combilux S.A. est réparti entre l'Etat luxembourgeois et les CFL (20 %), les sociétés de ferroutage étrangères (30 %) et 11 sociétés luxembourgeoises de transports routiers (50 %). La Chambre de Commerce et la Confédération du Commerce luxembourgeois détiennent chacune une action sur la part de l'Etat et des CFL, ceci afin de sauvegarder les intérêts des transporteurs non-actionnaires ainsi que ceux des clients des transporteurs.

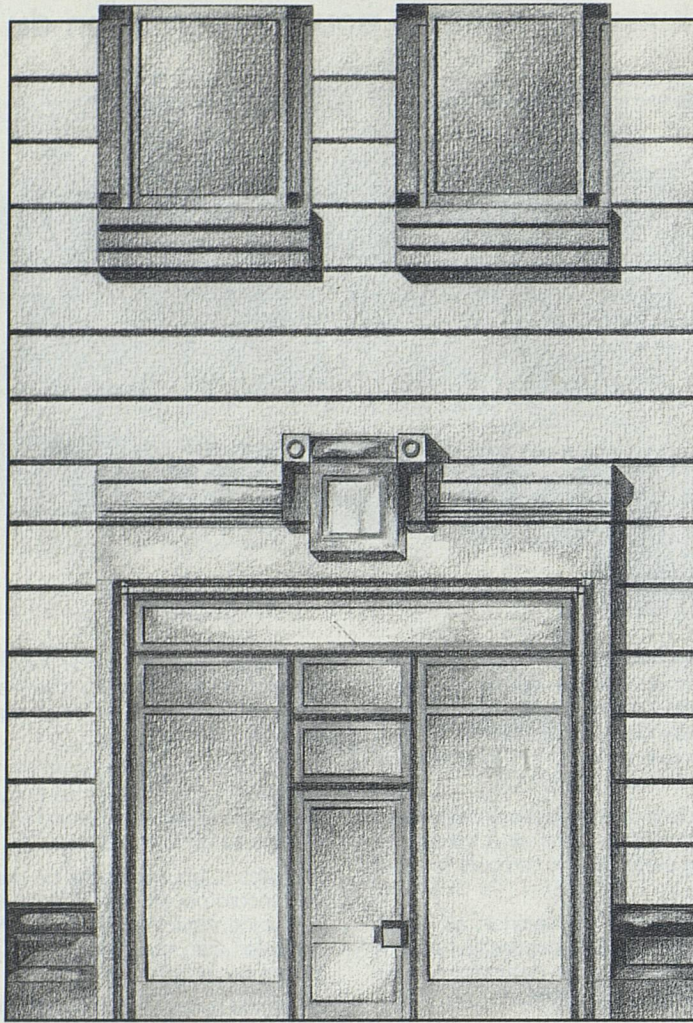
Le Conseil d'Administration de la nouvelle société se compose de:

M. Jean Paul SCHMIT,	Directeur adjoint de la Chambre de Commerce, comme Président
M. Arthur LORANG,	Administrateur délégué de Transports Lorang et Président de l'A.s.b.l. «Groupe-ment Transport», comme Vice-Président

et comme membres du Conseil d'Administration

M. Théo ALLEMANN,	Directeur, HUPAC
M. André CORBEEL,	Directeur général, T.R.W.
M. André DELSAUX,	Directeur général, Novatrans
M. Ernest JUNKER,	Administrateur délégué, Tranelux
M. Robert MOLITOR,	Directeur général, Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois
M. Jean MORBY,	1 <sup>er</sup> Conseiller de Gouvernement, Ministère des Transports
M. Fernand OSCH,	Propriétaire – gérant, Osch & Fils
M. Manfred RIESS,	Directeur marketing, Rinnen Hermann S.A.
M. Pierre WEIRIG,	Administrateur délégué, Unitrack S.A.

# Derrière cette façade, votre magasin.



Commerçants-artisans, une enseigne ne suffit pas pour vendre. Derrière la vitrine, votre surface commerciale mérite le soin que vous apportez à votre façade.

Préfalux spécialiste de l'aménagement et de la décoration d'intérieur, met à votre disposition une équipe de décorateurs, de techniciens et d'artisans expérimentés réalisant des décors fonctionnels et esthétiques de haut standing.

Consultez Préfalux; les conseils de notre décorateur-délégué ne vous engagent pas.



**PREFALUX SA**  
R. de la Gare - Junglinster - Tél. 78 95 11



### IHK Saarland, IHK Luxemburg und IRI für baldige Fertigstellung der Autobahn A 8 Saarland/Luxemburg

#### Resolution vom 13. November 1990

Die baldige Fertigstellung der Autobahn A 8 in Richtung Luxemburg und Weiterführung durch das Großherzogtum würde eine deutliche Aufwertung der Standortgunst der Regionen Saarland, Luxemburg, Lothringen, Trier und der Westpfalz bedeuten. Die Attraktivität dieser Großregion als Standort für Industrie, Handel und Gewerbe hängt in hohem Maße von ihrer verkehrs- und infrastrukturellen Ausstattung ab. Die Einbindung in das europäische Fernstraßennetz ist Voraussetzung für die Sicherung der Wettbewerbsfähigkeit der regionalen Wirtschaft und der Ansiedlung neuer Betriebe. Einer durchgängigen Autobahnverbindung zwischen den Benelux-Staaten und dem Saarland beziehungsweise der Westpfalz kommt dabei aufgrund der aktuellen wie der prognostizierten Verkehrsentwicklung für den Personen- und den Güterverkehr besondere Bedeutung zu. Die im Rahmen der für 1991 vorgesehenen Fortschreibung der Verkehrswegeplanung in der Bundesrepublik Deutschland erstellten Prognosen gehen von einer erheblichen Zunahme der Straßenverkehrsleistung, insbesondere im grenzüberschreitenden Verkehr aus. Die sich aus der Vollendung des EG-Binnenmarktes ergebende Zunahme der Arbeitsteilung innerhalb Europas wird das Verkehrsaufkommen bis zum Ende dieses Jahrzehnts nochmals merklich ansteigen lassen. Im Straßenpersonenfernverkehr wird bis zum Jahr 2010 ein Anstieg der Verkehrsleistung um rund 25 Prozent erwartet; der grenzüberschreitende Güterverkehr wird im gleichen Zeitraum bis zu vierzig Prozent zunehmen.

Die Industrie- und Handelskammer des Saarlandes, die Industrie- und Handelskammer aus Luxemburg und das Innergemeinschaftliche Regional-Institut (IRI) appellieren deshalb an die Regierungen Luxemburgs und der Bundesrepublik Deutschland, die erforderlichen Planungsarbeiten für den Weiterbau der Autobahn A 8 Saarland/Luxemburg zügig zu Ende zu führen, um möglichst rasch mit dem Bau dieses für die Wirtschaft und die Bevölkerung der Großregion Saar-Lor-Lux-Trier-Westpfalz bedeutsamen Lückenschlusses im grenzüberschreitenden Fernstraßennetz beginnen zu können.

Die beiden Kammern sowie das IRI bitten die Regierung Luxemburgs, ihre derzeitigen Planungsvorstellungen, die Weiterführung der A 8 nicht als zweibahnige Autobahn, sondern nur als einbahnige Schnellstraße vorzusehen, nochmals zugunsten einer Autobahnlösung zu überdenken. Erst durch den Weiterbau in Autobahnqualität kann diese Straßenverbindung ihren vollen Verkehrsnutzen erreichen. Der erwartete Anstieg des grenzüberschreitenden Verkehrsaufkommens würde einen Ausbau mit zwei Fahrbahnen auf jeden Fall rechtfertigen. Auch würde sich eine verbindliche Zusage Luxemburgs über den zeitgleichen Bau der Übernahmestrecke vorteilhaft auf den Bau der deutschen Teilstrecke auswirken. Die saarländische Straßenbauverwaltung könnte dann im deutschen Teilstück den vollen Autobahn-Querschnitt verwirklichen und bräuchte sich nicht mit einem einbahnigen Ausbau – wie zwischen Schwemlingen und Wellingen am Ende der jetzigen Betriebsstrecke – zu begnügen.

Auf deutscher Seite ist im derzeit noch geltenden Bundesverkehrswegeplan nur die erste Fahrbahn der A 8 von Wellingen bis zur Luxemburger Grenze als „vordringlicher Bedarf“ eingestuft. Die zweite Fahrbahn soll nach den Vorstellungen der deutschen Verkehrswegeplaner erheblich später und auch erst dann gebaut werden, wenn von Luxemburger Seite verbindlich die Abnahme als zweibahnige Autobahn zugesagt wird. Unabhängig von der Entscheidung Luxemburgs halten es die Kammern und das IRI demgegenüber für angebracht, die Reststrecke von Beginn an als zweibahnige Fernstraße auszubauen. Das laufende Planfeststellungsverfahren ist bereits auf den zweibahnigen Regelquerschnitt ausgelegt. Die Realisierung einer „kleinen Lösung“ würde nur eine Kostenersparnis von 10 bis 15 Prozent der gesamten Baukosten bedeuten. Der Bau der zweiten Fahrbahn sollte deshalb bei der 1991 anstehenden Fortschreibung des Bundesverkehrswegeplans in die Stufe „vordringlicher Bedarf“ eingereiht werden. Die dadurch erforderlich werdende Erhöhung der jährlichen Straßenbauzuweisungen des Bundes an das Saarland (derzeit 30 Millionen DM) sollte kein Grund dafür sein, den Bau dieser wichtigen transeuropäischen Fernstraßenverbindung weiter aufzuschieben.

### 1992: Un défi, une opportunité!

Thème d'un colloque ayant lieu, le 6 décembre 1990, à Arlon.

L'abolition des frontières intracommunautaires en 1992 obligera toute entreprise à progresser et améliorer l'efficacité de son management pour pouvoir faire face à une concurrence plus importante et diversifiée. Quelles que soient les craintes (marginalisation des PME, accroissement des inégalités entre régions et branches industrielles) ou les espoirs (dynamisme accru, expansion des marchés, libération des initiatives) que ces enjeux inspirent, il convient de s'y préparer.

Cette journée du 6 décembre veut répondre à ces préoccupations et proposera dans cet ordre d'idées une série de confé-

rences spécialisées sur des sujets aussi concrets que la TVA, les normes d'exportation etc...

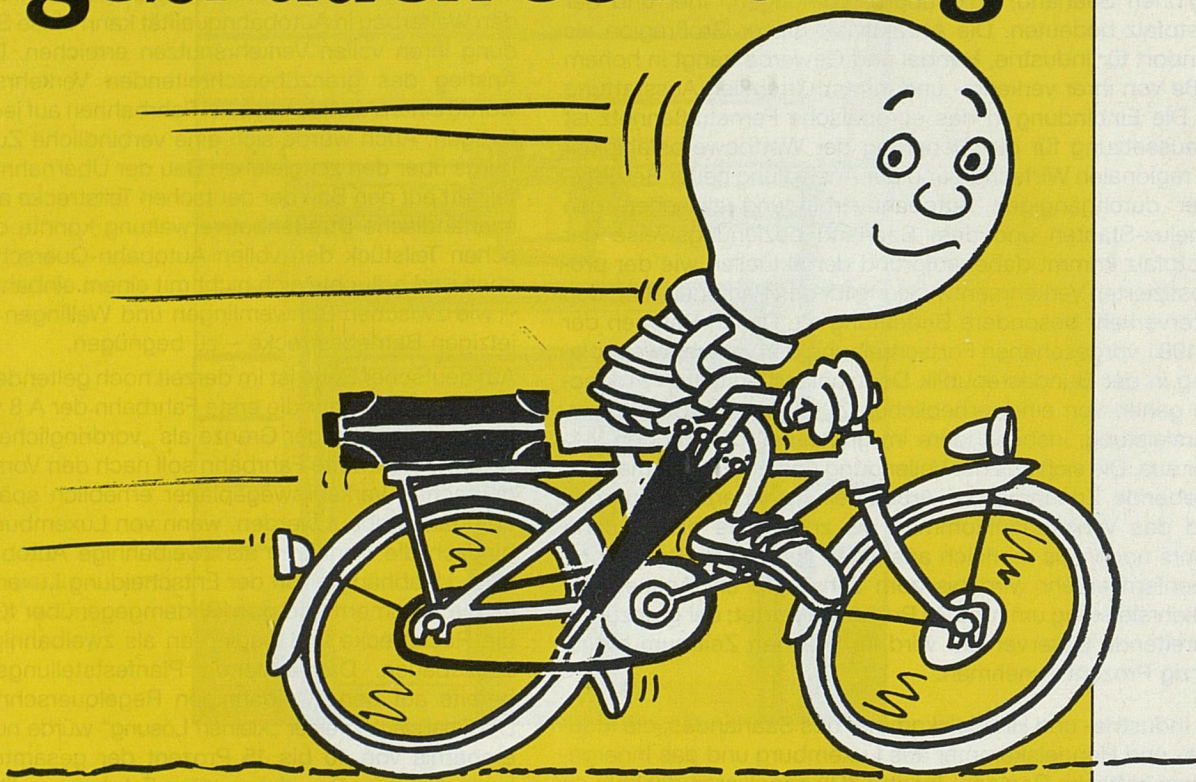
Ce colloque s'adresse à tous les chefs d'entreprises, cadres et responsables de sociétés, décideurs économiques et financiers, qui sont préoccupés du développement économique de leur entreprise et de leur région.

Pour renseignements, veuillez contacter

#### IDELUX

8, avenue Nothomb  
B-6700 ARLON  
Tél.: 063/22 04 84

# ***Energie as wichtig gebrauch se richtig!***



**E**nergie ist nicht unbegrenzt verfügbar. Jeder kann dazu beitragen, die vorhandene Energie sinnvoller zu nutzen.

**Was Sie tun können:** Steigen Sie um auf Bus und Bahn, bilden Sie Fahrge-  
meinschaften. Legen Sie kurze Strecken zu Fuß oder mit dem Fahrrad zurück.  
So sparen Sie Energie und schonen Umwelt und Nerven.

Fordern Sie unsere Informationsbroschüre an oder rufen Sie uns an : 47 94-384  
oder 381.

Unser Informationsbüro steht jeden Donnerstag von 14.30 - 17.30 Uhr zu Ihrer  
Verfügung.

**MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE**

19, bd Royal  
L-2449 Luxembourg  
Tél.: 47 94-384/381

## Assemblée Générale de la World Trade Centers Association à St. Paul, Minnesota, U.S.A.

Plus de 600 délégués de 198 World Trade Centers ainsi que quelque 300 hommes d'affaires en mission économique ont assisté à la 21<sup>e</sup> Assemblée Générale de la WTCA du 1<sup>er</sup> au 5 octobre 1990 à St. Paul, Minnesota, U.S.A.

L'ouverture solennelle a eu lieu en présence de Monsieur Walter F. MONDALE, ancien Vice-Président des Etats-Unis, et de Monsieur Rudy PERPICH, Gouverneur de l'Etat du Minnesota.

World Trade Center Luxembourg a été représenté par son secrétaire général, Monsieur Robert STEINES.

Quelques faits marquants méritent d'être retenus de cet événement:

Le nombre des World Trade Centers en activité s'est encore accru sensiblement au cours de l'année écoulée. Ainsi les demandes des villes suivantes ont été acceptées par le Conseil d'Administration de la WTCA:

Amman (Jordanie), Athènes (Grèce), Bari (Italie), Bergen (Norvège), Bratislava (CSFR), Buffalo (USA), Calcutta (Inde), Cebu (Philippines), Dresden (Allemagne), Indianapolis (USA), Johnköping (Suède), Leipzig (Allemagne), Leningrad (URSS), Liverpool (Grande-Bretagne), Ljubljana (Yougoslavie), Madison (USA), Montpellier (France), New Delhi (Inde), Nottingham (Grande Bretagne), Orlando (USA), Pittsburgh (USA), Prague (CSFR), Rostock (Allemagne), Santiago (Chili), Taichung (Taiwan), Tijuana (Mexique), Warsaw (Pologne), Wuhan (RPC), Zagreb (Yougoslavie).

Ces 29 adhésions nouvelles portent à 227 le nombre des World Trade Centers actifs dans 214 villes et 54 pays.

Il y a lieu de souligner plus particulièrement l'adhésion importante des pays de l'Europe de l'Est qui sont actuellement presque tous affiliés, la Roumanie et l'Albanie constituant les seules exceptions.

Aussi le Président de la WTCA, Monsieur Guy F. TOZZOLI, a-t-il souligné le rôle important que les World Trade Centers ont appelés à jouer dans le développement économique de ces pays.

D'autre part, et dans le but particulier de garantir le niveau tant qualitatif que quantitatif des services fournis aux membres individuels des World Trade Centers, la WTCA a redéfini et renforcé les critères de collaboration et de réciprocité entre les différents World Trade Centers.

Au niveau de la politique commerciale internationale, la WTCA, par le biais du Trade Policy Committee, a rencontré, à plusieurs reprises, les ambassadeurs et les représentants du Secrétariat du GATT à Genève.

Ayant suivi de près les négociations de l'Uruguay Round qui pourraient fixer les bases pour l'accroissement du commerce mondial pour les années 90 et au-delà en élargissant l'accès aux marchés, en renforçant les règles existantes qui gouvernent le commerce mondial et en développant une réglementation pour les régions qui ne sont pas encore couvertes par le GATT, la WTCA a retenu qu'après quatre ans, ces négociations sont arrivées à un point critique.

Deux mois avant la fin de ces négociations, les problèmes dans les domaines clés tels l'agriculture, le textile, la propriété intellectuelle et les services restent sans solution. Les participants aux négociations ont réaffirmé, à plusieurs reprises, qu'aucun accord ne pourrait être trouvé sans arrangement équilibré préalable dans tous les domaines faisant l'objet des négociations.

La World Trade Centers Association considère que le succès des négociations de l'Uruguay Round est vital pour l'avenir du commerce mondial. Un échec aurait des conséquences désastreuses pour l'économie mondiale et toutes les nations faisant le commerce. La WTCA s'empresse d'insister auprès de tous les participants de prendre les décisions difficiles, nécessaires pour atteindre les objectifs fixés au début des négociations afin d'atteindre avec succès l'accord envisagé.

### Assemblées de la WTCA en 1991

En 1991, les réunions de la WTCA auront lieu comme suit:

- avril 1991: Réunion de Printemps à Hong Kong;
- octobre 1991: Assemblée Générale à Budapest.

Les membres de WTC Luxembourg peuvent assister à ces réunions. Des programmes de contacts et d'entrevues peuvent être arrangés sur place avec la

collaboration du World Trade Center respectif.

En ce qui concerne plus particulièrement la réunion de Hong Kong, des rallonges de programme peuvent être organisées vers Singapour, Taiwan, Chine Populaire, etc.

Pour tout renseignement complémentaire, prière de s'adresser au secrétariat de World Trade Center Luxembourg, tél. 47 51 79.

\* \* \*

## Dates des soldes fixées

Il est porté à la connaissance des intéressés que par arrêté ministériel du 20 septembre 1990 les dates d'ouverture et de clôture des trois prochaines périodes de vente en solde sont fixées comme suit:

Soldes d'hiver 1990/91: début samedi, le 29 décembre 1990; clôture samedi, le 12 janvier 1991 inclus.

Soldes d'été 1991: début samedi, le 29 juin 1991; clôture samedi, le 13 juillet 1991 inclus.

Soldes d'hiver 1991/92: début samedi, le 28 décembre 1991; clôture samedi, le 11 janvier 1992 inclus.

\* \* \*

## Sie investieren in Ihrem Unternehmen

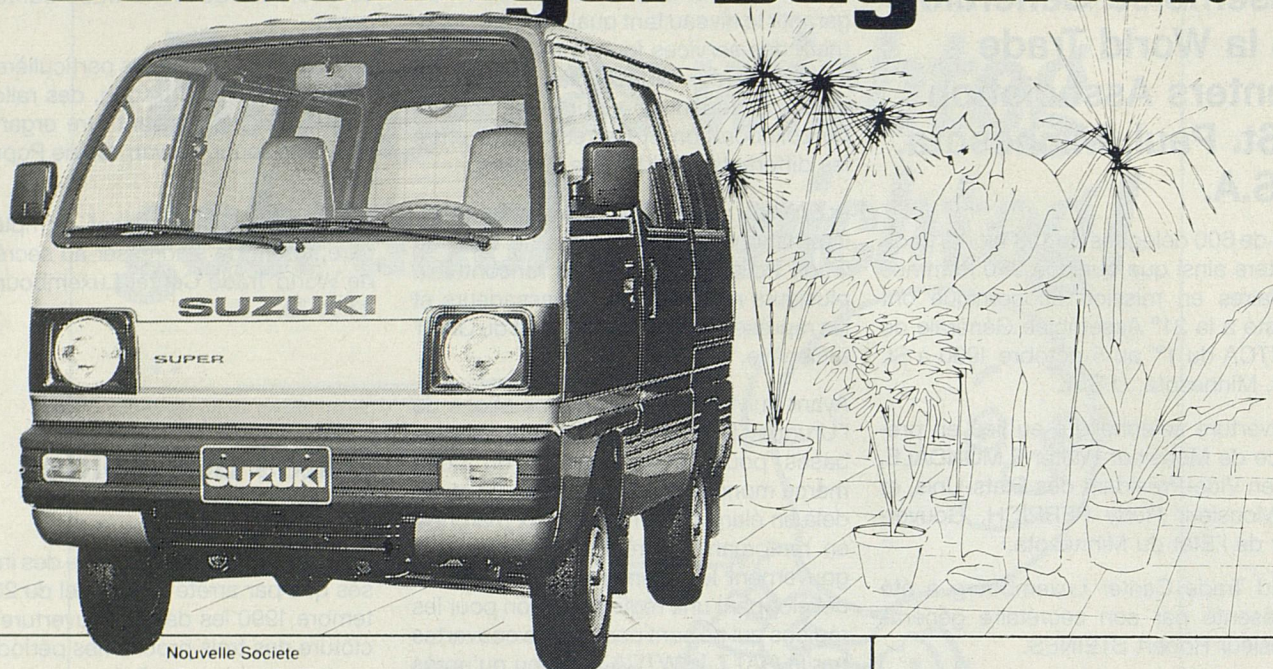
- Wir helfen Ihnen bei der Aufstellung Ihres Finanzierungsplanes.
- Wir beraten Sie über die staatlichen Investitionshilfen.
- Unter gewissen Voraussetzungen übernehmen wir eine Bürgschaft und erleichtern somit die Aufnahme eines Darlehens bei einem Finanzinstitut.

## Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants S.C.

L-2981 LUXEMBOURG  
Téléphone : 43 58 53  
Téléfax : 43 83 26

SUZUKI CARRY

# Geräumiger Begleiter.



Nouvelle Societe

**Grand Garage de Luxembourg**

293. route d Arlon Luxembourg Tel: 44 60 60

**Grand Garage de Luxembourg**

59a. route de Luxembourg Dippach Tel: 3 70 15

**Car-Center**

2-4. rue du Commerce Foetz Tel: 57 00 97

**Garage Besenius**

Zone Commerciale et artisanale

L-9085 ETTTELBRUCK Tel: 8 24 99



191, ROUTE DE LONGWY  
L-1941 LUXEMBOURG

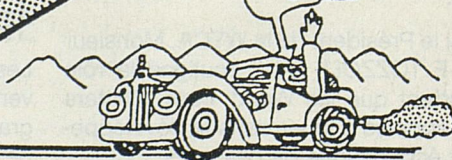
LA LOCATION PLEIN GAZ !

Carte privilège:  
conditions spéciales P.M.E.  
et sociétés.



Tél: 440861

RENTA CAR  
ASS DECKE  
GAZ!



## Communiqués - Mitteilungen

### Le programme «Insider» de la FJD

La Fédération des Jeunes Dirigeants d'Entreprises de Luxembourg (FJD) vient de mettre à point le programme «Insider» qui permet une consultation télématique d'un fichier contenant toutes les données utiles relatives aux entreprises luxembourgeoises qui offrent aux jeunes des opportunités de stage, des suivis de réalisation d'un travail de fin d'études ou encore des visites d'information.

Le but d'«Insider» est double: faciliter l'accès aux entreprises et promouvoir la réalisation de travaux d'étude pour contribuer au développement des activités de l'entreprise.

L'accès au fichier «Insider» se fait moyennant tout terminal vidéotex, public ou privé. Pour accéder au programme, il suffit d'introduire le code \*FJD// ou \*1211//.

ENTREPRISE \_\_\_\_\_

Coupon réponse à envoyer à la

RESPONSABLE \_\_\_\_\_

**FEDERATION DES JEUNES DIRIGEANTS  
D'ENTREPRISES DE LUXEMBOURG**

**B.P 1545**

ADRESSE \_\_\_\_\_

**L-1015 LUXEMBOURG**

s'intéresse à «Insider» et souhaite recevoir plus d'informations.

### ● LETTRAGES ●

voitures-camions-vitrines  
panneaux-façades  
enseignes-etc.

**J.n.-marketing**

rapide  
& efficace

**Tél. 63.90.39**

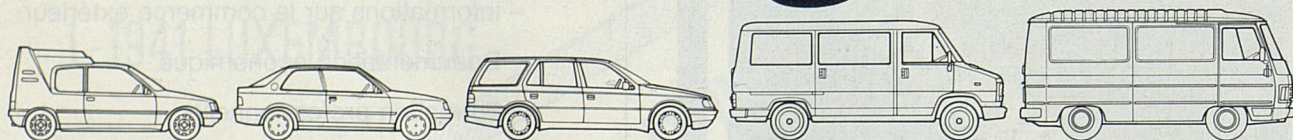
### La Chambre de Commerce est à votre service:

- Consultations juridiques gratuites
- Renseignements commerciaux
- Informations sur le commerce extérieur
- Documentation économique
- Formation professionnelle
- Assistance technique aux petites et moyennes entreprises

Quels que soient vos problèmes, adressez-vous à la Chambre de Commerce, qui tient ses services spécialisés à la disposition de ses ressortissants.



# Fidèle comme un Peugeot.



Les J5 et les J9 de Peugeot, vous les connaissez bien. Fiables, sûrs et économiques, ils sont d'une fidélité à toute épreuve.

Et maintenant, il y a deux nouveaux modèles: le J5 4x4 à transmission intégrale et la très racée 405 Break Affaire. Sans oublier la 205 XA, la 205 Multi et la 309 XA, de vrais utilitaires légers. Tous, essence ou diesel.

Mais la fidélité, c'est aussi le service exclusif Peugeot. Comme l'abonnement gratuit à

"Ecoute 24": remorquage et dépannage 24 heures sur 24 dans toute l'Europe. Ou encore le "Service Immédiat": tous les entretiens et les petites réparations, de moins d'une heure, sans rendez-vous. Notre force? Un réseau de 470 points service.

Vous comprendrez qu'avec de pareils arguments quand la concurrence aboie, les fidèles Peugeot passent. Pour en adopter un, passez chez votre distributeur Peugeot Talbot.



PEUGEOT. UN CONSTRUCTEUR SORT SES GRIFFES.

**PEUGEOT UTILITAIRES**  
LES FIDÈLES

### **ARBED et la Division Astron de la Commercial Intertech créent une nouvelle société exploitée en coentreprise (joint venture)**

Commercial Intertech Corp., Youngstown, Ohio, U.S.A. (NASDAQ-COTEK) et ARBED S.A., Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ont récemment annoncé la création d'une nouvelle société exploitée en joint venture et combinant des éléments de la Division Astron Building Systems de la Commercial, avec siège social à Diekirch, ainsi que différentes activités de l'ARBED en Europe.

Par regroupement de certains domaines de recherche et de développement et par l'emploi stratégique de progrès technologiques réalisés par les partenaires, la nouvelle joint venture devrait bénéficier d'un potentiel de croissance de marché par la création d'une nouvelle gamme de produits dans le secteur de la construction métallique, essentiellement dans le domaine des bâtiments multi-étages.

La nouvelle entreprise, dénommée ARTEK S.à r.l., aura pour objectif principal l'exploitation optimale du marché par la promotion et l'utilisation de l'acier dans la construction. Elle saura profiter au mieux des possibilités de vente créées à l'heure de l'instauration du Marché Unique Européen en 1992. Les grands changements en cours dans les pays de l'Est devraient également ouvrir la voie à une expansion des marchés potentiels, surtout après la stabilisation de la situation politique et économique en Europe de l'Est.

La nouvelle joint venture aura le statut d'une société privée, détenue à parts égales par Commercial Intertech S.A. et ARBED S.A. Elle sera localisée au Grand-Duché, offrant ainsi un accès facile aux marchés présents et futurs.

ARBED S.A., société mère d'un groupe transnational qui est le cinquième producteur d'acier en Europe, produit notamment une large gamme de poutrelles et de tôles, commercialisées dans le monde entier.

Commercial Intertech Corp. est un des principaux producteurs mondiaux de produits métalliques, d'équipements d'épuration d'eau et de composants hydrauliques.

### **Ordre des architectes et ingénieurs-conseils:**

L'ordre des architectes et des ingénieurs-conseils (O.A.I.), créé par la loi du 13 décembre 1989, s'est constitué le 15 mars 1990 à Luxembourg.

Outre les pouvoirs conférés à l'Ordre par les lois et règlements, il aura les missions suivantes:

- a) défendre les droits et intérêts de la profession;
- b) accorder l'honorariat aux architectes et ingénieurs-conseils;
- c) assurer la défense de l'honneur et l'indépendance des architectes et ingénieurs-conseils en veillant notamment à l'application de la réglementation professionnelle et au respect, par les architectes et les ingénieurs-conseils, des normes et devoirs professionnels respectifs;
- d) maintenir la discipline entre les architectes et entre les ingénieurs-conseils et exercer le pouvoir disciplinaire par son conseil de discipline;
- e) prévenir ou concilier tous différends entre les architectes et les ingénieurs-conseils, d'une part, et entre ceux-ci et les tiers, d'autre part.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez contacter le secrétariat:  
8, rue Jean Engling  
L-1466 Luxembourg  
Tél.: 42 24 06.

\* \* \*

\* \* \*

### **Abrasive Industries acquiert Durrschmidt**

Diamant Boart France a vendu la totalité de ses parts dans Durrschmidt Abrasives s.n.c., à compter du 12 novembre 1990, à Abrasives Industries France S.A.

Le porte-parole du groupe Diamant Boart, filiale de Sibeka/Générale de Belgique, déclare que le groupe se retire de l'activité des meules abrasives conventionnelles, afin de lui permettre de concentrer ses activités sur son métier de base, outil diamant pour les secteurs suivants: verre, pierres, mécanique et construction, à travers sa succursale S.M.G. à BLOIS.

Abrasives Industries France S.A. est la filiale de Abrasive Industries I.N.C. qui fabrique la ligne complète des produits abrasifs, Bay State, Atlantic, Sterling et Général dans ses usines, Steinsel - Luxembourg, Bonn - Allemagne et Amérique du Nord. Jeannot Thull, Directeur Général des opérations européennes d'Abrasive Industries déclare que son groupe a l'intention de continuer la fabrication de la ligne Durrschmidt à Corbas, France. M. Thull ajoute qu'Abrasive Industries utilisera ses capacités de production multi-nationale et la ligne complète des produits abrasifs pour répondre rapidement à la demande de qualité et de service des marchés abrasifs européens, américains et mondiaux.

L'achat de Durrschmidt Abrasives, fabricant de produits abrasifs depuis 1864, démontre l'engagement de rester à long terme un fournisseur fort et digne de confiance.

**En cas de changement d'adresse  
veuillez bien nous informer.**

**Chambre de Commerce  
L-2981 Luxembourg  
Tél.: 435853  
Téléfax: 438326  
Télex: 60174 chcom lu**



## Les Euro Info Centres

Le projet EURO INFO CENTRE (EIC) a été mis en place, en 1987, en vue de fournir aux entreprises européennes, particulièrement les petites et moyennes entreprises, un meilleur accès à l'information communautaire. Il existe, à l'heure actuelle, 187 Euro Info Centres et 17 antennes répartis sur la totalité du territoire de la Communauté Européenne. Chaque Euro Info Centre agit en tant qu'entité autonome dans le cadre d'une structure d'hôte bien implantée au niveau local comme le sont les chambres de commerce, les agences de développement régionales, les banques...

**Les EIC offrent des services d'information et de conseil** pouvant intéresser directement les dirigeants d'entreprises. La plupart des questions qui leur sont posées concernent la politique de la Communauté Européenne, notamment dans la perspective de 1992, les programmes de recherche et de développement, les instruments financiers et le droit des sociétés. Grâce à leurs contacts mutuels, les EIC ont en outre la possibilité de fournir des informations sur la législation nationale et les pratiques commerciales des autres Etats membres.

Après trois années de fonctionnement, l'information fournie s'est révélée être de qualité et d'un grand intérêt pratique puisqu'elle a permis d'aider les entreprises à participer à des appels d'offres publics, de les renseigner sur les normes techniques ou encore d'évaluer leurs perspectives d'expansion.

**Les Centres sont plus que des informateurs;** ils encouragent aussi activement les entreprises locales à s'intéresser aux affaires communautaires par l'intermédiaire de publications, séminaires ou participation à des expositions. De plus, par leur position privilégiée, les EIC sont en mesure d'identifier et de transmettre à la Commission les problèmes et préoccupations des entreprises au niveau européen, ce qui va permettre de mieux adapter les politiques en la matière.

Enfin, les EIC permettent de faciliter et stimuler la **coopération transnationale entre entreprises**. Avec l'achèvement du marché intérieur, il est prévu que de plus en plus d'entreprises adoptent des stratégies de coopération. Grâce au BC-Net (Business Cooperation Network) et à ses correspondants, les Euro Info Centres peuvent aider les entreprises à identifier des partenaires potentiels dans d'autres Etats membres et favoriser ensuite leur coopération.

### **Première conférence annuelle des Euro Info Centres**

«L'Entreprise Européenne de l'An 2000 – Rôle et Perspectives

SOPHIA ANTIPOLIS

14-15 septembre 1990

Dans le cadre d'une des technopoles les plus dynamiques et étendues d'Europe s'est déroulée à Sophia Antipolis (Nice) du 14 au 15 septembre 1990, sous l'organisation de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice/Côte d'Azur, le CERAM et la DG XXIII, en présence de nombreux représentants du monde journalistique, des BPI et d'autres institutions communautaires conviés à cet événement, la première conférence annuelle des Euro Info Centres. Cette réunion avait pour objectifs principaux de réunir, pour la première fois, l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet EIC – à savoir les représentants de la structure centrale et les coordinateurs/responsables des différents EIC – ainsi que de dégager des perspectives concernant le rôle et les chances de l'entreprise européenne, et particulièrement les petites et moyennes entreprises, face au nouveau tissu économique de l'Europe de 1993.

## 1. SESSION PLÉNIÈRE

### 1.1 Introduction

Sous la présidence de M. Heinrich VON MOLTKE, directeur général de la DG XXIII (Direction Générale de la Politique d'Entreprise, du Commerce, du Tourisme et de l'Economie Sociale), M. Antonio CARDOSO E CUNHA, membre de la Commission des CE, introduit le thème général de cette manifestation, en définissant le rôle des EIC en relation avec la position des PME dans l'Europe de demain. D'après M. CARDOSO E CUNHA, les 13 millions de PME établies dans la CE représentent la structure essentielle de notre Communauté, **la molécule communautaire de l'Europe**. A travers l'adoption des mutations technologiques et l'acceptation de comportements nouveaux de la part des PME, l'univers de l'entreprise européenne – dirigé et animé par les conseils et l'assistance apportés par les EIC – finira par s'étendre sur les douze marchés nationaux; la gestion sera définie sur base d'une responsabilité à long terme entre CE et EIC.

A travers des efforts d'association plus complexes et un nouveau mode de concevoir, les PME constitueront la circulation vitale de l'économie et de la société de demain. Comme instrument à cette fin, **les EIC serviront de catalyseur pour les actions de coopération** et seront dorénavant un vecteur de présence dans les sociétés. Bref, «ce sont les yeux et les oreilles d'une Communauté qui hier semblait vouloir rester très distante...»

### 1.2 «L'Europe à l'aube du troisième millénaire – Chances et Perspectives»

M. MARBACH, directeur général de l'Industrie (Paris), qui remplace M. Roger FAUROUX, Ministre de l'Industrie et de l'Aménagement du territoire, poursuit le thème introduit en axant son discours davantage sur l'évolution de l'entreprise de demain à travers trois éléments indispensables: l'universalité, la complexité et la diversité. **Ce nouveau mode industriel sera difficilement réalisable sans une collectivité de base**. A travers la coopération et la collaboration internationales ainsi que l'intégration dans les diverses cultures, le questionnement des entreprises et la réponse par le partenariat, un gain considérable pourra être apporté au niveau de la productivité. L'**internationalisation** des entreprises traduit la garantie d'une promotion de la vitalité du monde de l'industrie.

Pour cela, l'information – matière première – se trouve au centre du pouvoir; le dictionnaire communautaire ne devient accessible que par l'intermédiaire des EIC, réseau indispensable à la formation et à l'information des PME dans le contexte de l'achèvement du marché intérieur.

### 1.3 «L'avenir de l'entreprise – Une mission pour l'an 2000?»

La deuxième partie de la conférence, voit comme protagonistes deux économistes/chefs d'entreprises qui affirment avec ardeur que **l'idée maîtresse de l'Europe n'est pas de faire un conglomérat d'entreprises existantes**; l'accès au marché sera garanti par la compétitivité et l'amélioration de la concurrence. Dans ce contexte, les PME – qui par leur taille et leur facilité d'adaptation – ont toutes les possibilités de réussir corrélativement avec l'outil qui se fera de plus en plus la force de l'entreprise: l'information.

Sur le thème de «l'Entreprise Européenne de l'An 2000», Sir John Harvey Jones, ancien PDG Imperial Chemical Industries





et actuellement Président du journal «The Economist», ainsi que M. Tom PETERS, consultant international en management et auteur du «Prix de l'Excellence» ont brossé de façon expressive le portrait de cette entreprise de l'avenir qui se caractérise par la décentralisation, l'autonomie, la formation, la vitesse de changement et la libre circulation de l'information. Fini le système pyramidal; l'avenir: c'est la société horizontale qui – tout en préservant son indépendance mais en générant une synergie décisive – développe un réseau évolutif où chacun communique avec chacun et dispose d'un maximum d'information. L'essor de ces PME se fera avec la contribution importante des EIC.

Tom PETERS, le «gourou» des managers américains, approfondit le discours entamé avec une analyse critique et une dialectique très poussée contre les principes de base de l'économie américaine. Avec vigueur et acharnement, il soutient que – dans l'Europe du troisième millénaire déterminée par **l'adaptation permanente au progrès technique, le désenclavement logistique des PME et la nécessité croissante d'un élargissement continu des marchés** – les Américains sont désormais de loin dépassés net «font figure de dernier de la classe». Selon son argumentation persuasive, la faute américaine est celle de penser globalement mais d'agir localement. Cependant, l'entrepreneur de demain sera contraint de bâtir son entreprise sur une structure économique et commerciale entièrement nouvelle. Les PME hypercompétitives se révéleront souvent plus performantes et auront alors de plus en plus tendance à absorber les grandes entreprises, à les marginaliser, voire à les éliminer du marché. Devant cette situation, la stratégie qui s'offre aux entreprises consiste à rechercher des économies d'échelle de manière externe, en concluant des accords avec d'autres entreprises.

Bref, le **21<sup>e</sup> siècle sera donc le siècle des PME**, non pas celui des grandes entreprises. Ce sera l'ère du secteur des services et de l'utilisation de nouvelles technologies.

## 2. GROUPES DE TRAVAIL «LOGES» DANS LES ENTREPRISES DU SITE DE SOPHIA ANTIPOLIS

Afin de favoriser un échange d'idées concernant le développement du projet EIC et le traitement des problèmes rencontrés parmi le réseau des Euro Info Centres, sept groupes de travail ont été organisés dans des entreprises du site même de Sophia Antipolis, chacun abordant un thème particulier relatif à la vie de l'entreprise, à savoir:

- le cadre juridique
- la production
- l'innovation
- la formation
- la gestion
- le marketing
- le financement.

L'Euroguichet-Luxembourg a assisté au groupe de travail N° 1 relatif au cadre juridique de l'entreprise de l'an 2000. La discussion, présidée par M. Giancarlo FORTI, responsable de l'EIC-MILAN et rapportée par Mme Martine DRONVAL, responsable de l'EIC-BORDEAUX, s'est déroulée dans les locaux de la firme hôte FIDAL – Fiduciaire Juridique et Fiscale de France.

Les arguments exposés ont principalement souligné les paramètres essentiels qui justifient pour l'entreprise l'adoption d'une nouvelle approche destinée à développer ses atouts

majeurs: flexibilité, adaptabilité, sens de l'anticipation, compétitivité, partenariat évolutif..

L'accélération de ces mutations administratives et technologiques corrélant avec un cadre juridique adapté ouvrira une nouvelle dimension aux marchés et impose, par conséquent, de nouveaux comportements avec de nouvelles caractéristiques. L'information devient dès lors un outil stratégique. Cet élément primordial doit être mis en parallèle avec le fait que ces nouvelles configurations industrielles complexes placent les entreprises dans un système multiple où l'entreprise isolée n'a plus de place.

La dimension réelle de ce nouvel espace économique exige donc une nouvelle éthique industrielle où le cloisonnement du système classique de gestion devra être remplacé par l'**interactivité** et la **synergie**. Le système pyramidal avec son hiérarchie formelle laissera la place à une structure pluridisciplinaire régie par la **communication, la solidarité, la complémentarité des services**. L'environnement de plus en plus sophistiqué avec son développement des technologies et du flux d'échanges fait émerger l'inévitable nature interactive de l'entreprise et implique, par conséquent, un changement de mentalité qui doit se centrer sur une nouvelle stratégie: «LA STRATEGIE D'ALLIANCES».

Cette nouvelle tactique peut être résumée en un seul mot: le «**maillage**». Vertical (clients/fournisseurs) ou horizontal (inter-entreprises), ce rejaillissement repose sur l'ensemble des liens pouvant être tissés avec d'autres entreprises, c.-à-d. sur la mise en commun de ressources qui se caractérisent par des échanges croisés de prestations, des relations de partenariat et de confiance, des R & D, des partages de compétence, etc.

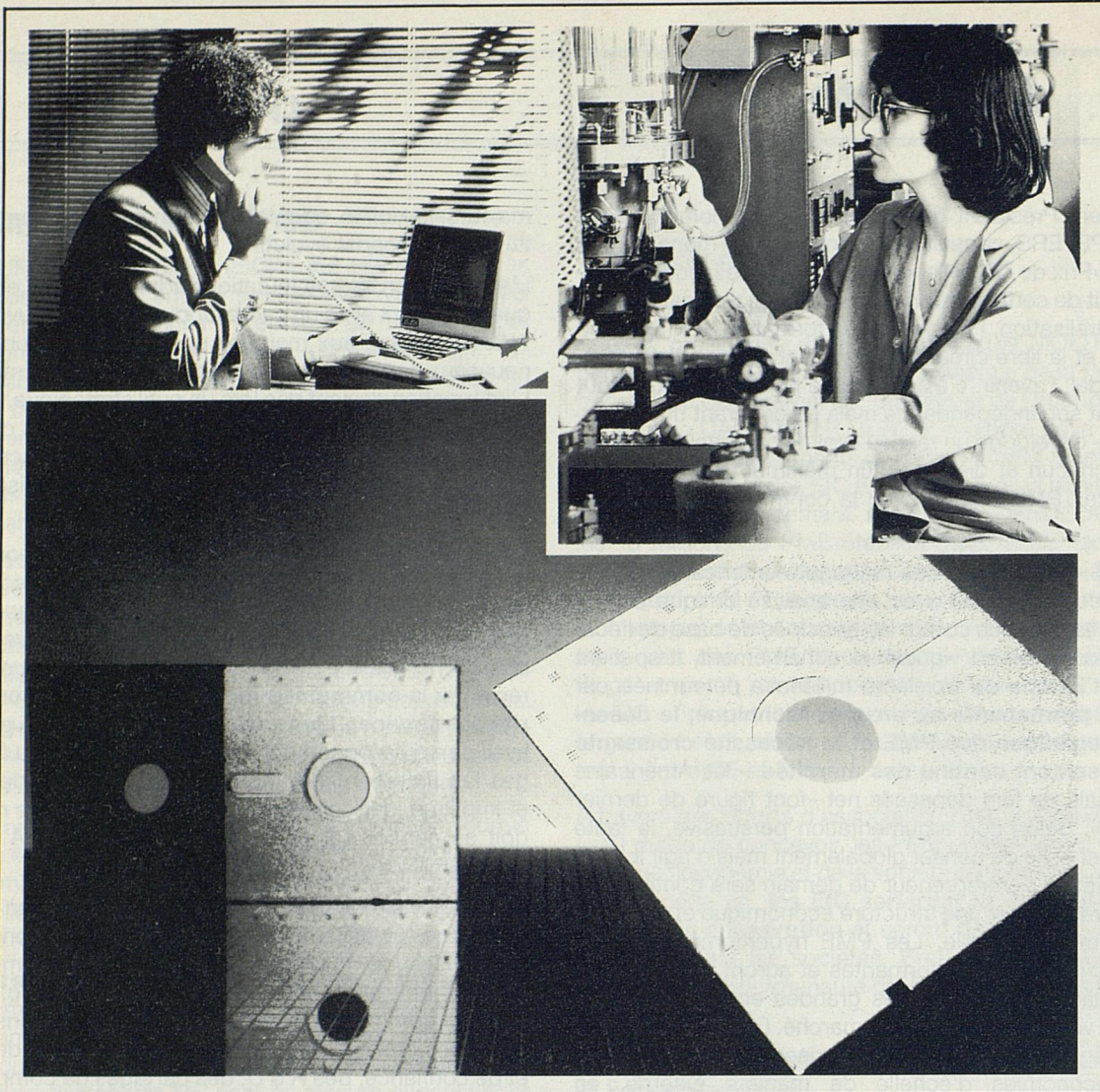
Une telle stratégie de réseaux ne peut se développer que dans un environnement juridique adapté à l'échelle communautaire. Le développement de ce nouvel espace économique induit la nécessité de créer un cadre juridique de la même échelle par le biais d'un rapprochement des législations nationales en matière de droit des sociétés contribuant de ce fait à faciliter le développement des liens transnationaux et à attirer l'attention des PME vers des actions telles que l'EUROPARTENARIAT ou le BC-NET.

Cependant, il faut noter que les nouvelles structures juridiques proposées aux entreprises sont encore trop récentes et pour la majeure partie des cas beaucoup trop vagues pour que des conclusions bien déterminées puissent être tirées quant à leur adéquation.

Si les entreprises commencent à opérer en choisissant par exemple un cadre structurel bien établi (société, GEIE, etc.), alors on peut constater que les actions de la CEE en matière d'harmonisation sont déjà très avancées. Par contre, les choses se compliquent lorsqu'elles privilégient le partenariat.

Bien que les EIC soient bien outillés pour favoriser et accroître les rapprochements entre entreprises (p. ex. par le biais de l'Europartenariat, du BC-NET ou de la Messagerie EUROKOM), le sentiment d'**insécurité juridique** dans ces relations potentielles domine largement.

Après l'exposé de ces arguments, les différents EIC se mettent d'accord sur l'élaboration d'une question essentielle et concise concernant le sujet traité qui sera ensuite présentée par le rapporteur du groupe Mme Martine DRONVAL aux représentants de la Commission des CE présents à l'occasion du panel du prochain jour.



# CEL-Soft

c'est bon  
pour votre ordinateur

- CEL-Soft est un programme informatique, mis gratuitement à votre disposition, et spécialement développé par les informaticiens du Crédit Européen pour faciliter la rédaction et l'enregistrement de vos virements et permettre l'exécution rapide de ceux-ci.
- CEL-Soft vous permet d'informatiser vos virements bancaires et de gagner en rapidité, sécurité et confidentialité.
- CEL-Soft mémorise, une fois pour toutes, les informations répétitives sur vos fournisseurs et salariés. Donc, vous gagnez un temps considérable.
- CEL-Soft enregistre aussi des paiements futurs (= mémovirement) que notre ordinateur exécutera aux dates fixées.
- CEL-Soft gère vos ordres de paiement périodiques, et vous permet de les modifier à votre gré.
- **Contactez notre Service Commercial pour tout renseignement supplémentaire. Nous vous assurerons une assistance efficace pour adapter CEL-Soft à vos besoins spécifiques. Tél.: 44 99 11**

 **CREDIT  
EUROPEEN**



D'où la formulation suivante:

«Quelles actions la CEE entend-elle engager pour donner aux chefs d'entreprises le minimum de sécurité juridique pour commencer dans un autre cadre communautaire?»

### 3. SESSION PLENIERE

#### 3.1 Débat et Conclusion

La matinée de la deuxième et dernière journée de la conférence permet de poursuivre et de compléter les débats entamés lors de la session en groupe avec la structure centrale de la DG XXIII et avec d'autres fonctionnaires de différentes institutions européennes. Prises en considération par les représentants communautaires, les questions présentées – vu l'importance et la complexité des problèmes soulevés – feront pour la plus grande partie l'objet d'une consultation et d'une recherche poussée auprès des fonctionnaires compétents en la matière, étude qui sera communiquée ultérieurement aux EIC concernés.

La clôture de la conférence se fait sous la présence de M. Heinrich VON MOLTKE qui remercie les participants d'être venus aussi nombreux assister à cette première réunion annuelle et exprime l'idée – vu le bouleversement politique et l'ouverture des pays de l'Europe de l'Est – d'organiser la prochaine conférence annuelle des Euro Info Centres à Berlin.

\*\*\*

Alternant sessions plénières et discussions en groupes de travail, cette première conférence annuelle a – outre les colloques animés et les thèmes intéressants figurant au programme – contribué à ce que chacun des participants saisisse cette occasion pour établir des contacts utiles avec les nouveaux EIC et à alimenter au mieux les «relations personnelles» déjà existantes avec le réseau de la phase pilote.

Par conséquent, l'entretien des rapports de familiarité ainsi que l'esprit d'amitié toujours présent dans le réseau des Euro Info Centres faciliteront le développement de nouveaux axes de collaboration.

En particulier, cette rencontre a renforcé la cohésion des liens de coopération entre les différents EIC de la région SAAR-LOR-LUX, contribuant de cette façon à améliorer la préparation, l'organisation et la concrétisation des idées pour faire face aux différents problèmes nationaux et communautaires soulevés au niveau de la Grande Région. Ainsi, l'intensification des rapports de «collégialité régionale» représente une opportunité très significative pour l'étude, l'élaboration et la réalisation d'opérations fructueuses de rapprochement et de collaboration entre les PME et les EIC du territoire régional concerné.

En guise de conclusion, il convient de noter que la constitution d'un réseau régional au milieu du réseau européen ne peut qu'aider, par la mise en oeuvre d'actions et d'objectifs généraux définis sur un plan commun, à mieux résoudre les problèmes qui se posent et à satisfaire les offres et les demandes exprimées par les entreprises de la Grande Région.



## EUROGUICHET - LUXEMBOURG

7, rue Alcide de Casperi, L-1615 Luxembourg

Tél. 43 58 53

Télex: 60174 chcom lu

Téléfax: 43 83 26

Un service que la Chambre de Commerce met à votre disposition pour vous fournir des informations sur le droit communautaire, la coopération transfrontalière, les programmes des CE, etc.

## OSLO BUREAUX

Domiciliations - Location de bureaux - Secrétariat - Constitution de sociétés

Siège et bureaux: 54, avenue de la Liberté - B.P. 2611, L-1026 Luxembourg

Tél. 40 46 35 - 40 46 36



# LEASING

Faites profiter votre entreprise des multiples avantages du leasing. Vos investissements sont financés à 100%. Vous gardez intacts vos moyens propres et diverses sources de financement pour d'autres utilisations, tout en bénéficiant des avantages fiscaux spécifiques à cette formule de financement.

Contactez-nous! Creditlease vous conseillera pour trouver, avec vous, la solution qui convient le mieux à votre entreprise.

 **CREDITLEASE** 

*Société de Location et de Leasing*

Société Anonyme  
50, route d'Esch - L-1470 Luxembourg

Tél. 45 88 50

Fax 45 81 03

Filiale du Crédit Européen S.A.



### Fiscalité – La Commission adopte le système des entrepôts interconnectés

Les Ministres des Finances de la CEE ne pourront plus désormais tirer argument de l'absence de propositions de la Commission régissant la circulation des biens soumis à accises (alcools, tabacs et cigarettes et huiles minérales) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1993, pour refuser de s'engager sur les niveaux de taux qui seront en vigueur à ce moment-là. Le collège bruxellois a présenté, le 19 septembre, les quatre propositions de directives introduisant le système des «entrepôts interconnectés» comme support de la circulation des biens soumis à accises et une définition harmonisée de celles-ci. Le commissaire européen chargé des affaires fiscales, Mme Christiane SCRIVENER, a précisé devant la presse qu'il s'agissait du régime définitif de la circulation des biens soumis à accises. Applicable, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1993, dans le respect des principes retenus par les Douze, les biens soumis à accises (alcools, tabacs et huiles minérales) circuleront en suspension de droits d'accises sur le territoire de la Communauté. Les droits seront acquittés au moment de la mise en vente au détail, dans le pays de consommation et aux taux en vigueur dans ce pays. Les entrepôts qui existent déjà dans les Etats membres seront – fait nouveau – interconnectés. Autrement dit, les opérateurs économiques dans chacun des Etats membres devront obtenir une agrégation auprès de leur administration, selon les modalités propres à chaque pays. Celle-ci sera reconnue dans l'ensemble de la Communauté. Les contrôles aux frontières seront supprimés de façon à décloisonner le marché. Afin de prévenir la fraude, les Etats membres pourront toutefois maintenir les contrôles auprès des entrepôts, afin d'obtenir notamment la garantie que les taxes ont bien été payées aux taux en vigueur dans cet Etat. En outre, les Etats membres peuvent prévoir des documents d'accompagnement du type bandelettes ou vignettes.

\* \* \*

### Transports routiers: Bientôt 500 nouvelles licences communautaires

Les quotas de licences communautaires en matière de transports routiers, qui permettent aux sociétés de transports routiers d'entreprendre un nombre limité de voyages chaque année entre les Etats membres, vont être augmentés de 500 nouvelles licences, suite à l'unification des deux Allemagne. La Commission devrait bientôt déposer une proposition à cet effet, d'ici le début du mois de novembre, pour que cette mesure puisse entrer en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 1991. Les nouvelles licences seront probablement distribuées parmi tous les Etats membres, pour répondre à l'accroissement de la demande suscitée par l'extension du marché communautaire, mais la majorité d'entre elles iront à l'Allemagne. En vertu d'un règlement de 1988, la Commission augmente actuellement son quota de licences de 40 U par an, pour que l'offre (70.000) dépasse largement la demande d'ici 1992, et pour que le système puisse alors être aboli dans son ensemble afin d'achever la libéralisation du secteur.

### Les ministres des finances de la CEE vont envisager d'autres régimes de contrôle de la TVA

Les moyens de lutter contre la fraude dans l'application de la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) aux échanges intracommunautaires de marchandises étaient au coeur des débats consacrés à l'élimination des frontières fiscales, à la réunion du Conseil des Ministres des Finances de la CEE à Luxembourg, le 8 octobre. Un groupe ad hoc sur l'abolition des frontières fiscales présentait un rapport sur l'état d'avancement des négociations visant à introduire un régime intérimaire en vue de la suppression des contrôles TVA aux frontières intracommunautaires, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1993. Reste à savoir dans quelle mesure le Royaume-Uni et le Danemark seront prêts à s'écarter du mode de contrôle préconisé par la Commission pour combattre la fraude, pour passer à un système plus détaillé de listes reprenant les noms de tous les clients individuels à l'étranger. Ce deuxième système est appuyé par la France et une large majorité d'autres Etats membres. Il ne faut cependant pas s'attendre à des progrès significatifs avant le Conseil des Ministres des Finances, prévu pour le 19 novembre. D'ici là, les travaux auront progressé au niveau des experts.

\* \* \*

### Droit des sociétés: La présidence italienne veut accélérer les progrès

La présidence italienne du Conseil des Ministres de la CEE entend accélérer les négociations sur la proposition de cinquième directive du droit des sociétés. Avec l'appui de la Commission Européenne, elle insiste pour que les pourparlers se concentrent sur la structure des sociétés, en laissant de côté, pour le moment, les dispositions plus controversées concernant la participation des travailleurs. Cette initiative a reçu un accueil mitigé de la part de plusieurs Etats membres lors d'entretiens informels à l'occasion du Conseil Marché Intérieur du 17 septembre. **Plusieurs Etats membres, dont la Belgique, l'Espagne, le Luxembourg et le Danemark, ont exprimé des réserves, craignant que l'aspect «participation des travailleurs» soit purement et simplement abandonné.** La question a été inscrite au projet d'ordre du jour de la réunion du Conseil Marché Intérieur, le 9 octobre. Entre-temps, la Commission travaille à l'incorporation de nouvelles dispositions à la proposition de cinquième directive de limiter les obstacles aux OPA. La controverse suscitée par la proposition tient essentiellement au fait qu'elle propose un système de participation des travailleurs au processus décisionnel des sociétés. Aux termes de la proposition de 1983, cette participation pourrait se faire selon l'un des quatre modèles suivants: 1) Présence de travailleurs au sein du conseil de surveillance ou parmi les membres non-gérants du conseil d'administration; 2) Employés cooptés au conseil de surveillance; 3) Création d'un organe distinct composé uniquement de représentants des travailleurs et jouissant de droits similaires à ceux d'un conseil de surveillance; 4) Participation des employés à l'un des modèles mentionnés ci-dessus, fixée par convention collective en respectant les principes minima des trois autres systèmes.

Notre expérience  
bancaire  
au service  
du commerce



# KREDIETBANK

S.A. LUXEMBOURGEOISE

votre partenaire



LUXEMBOURG	43, boulevard Royal 37, rue Notre-Dame	tél. 47 97 1
BERTRANGE	403, route d'Arlon	45 47 57-52 32
ECHTERNACH	23, place du Marché	72 90 21
ESCH-SUR-ALZETTE	7, rue Xavier Brasseur	54 19 81
ETTELBRUCK	4, avenue J.-F. Kennedy	8 12 77